

L'enceinte fortifiée de Castellien à Confort-Meilars (29). Un cas d'école entre interprétation ancienne, intervention archéologique et étude d'archives.

par
Nathalie CALVEZ-DUIGOU ¹
et
Jean-François VILLARD ²

1. Introduction

1.1. Définition de la problématique

Érigée sur la commune de Confort-Meilars dans le Finistère, l'enceinte fortifiée de Castellien, est connue depuis la fin du XIX^e siècle. Elle fut interprétée de diverses manières, parfois farfelues, sans pour autant avoir fait l'objet d'une étude particulière. Au fil du temps, quelques découvertes archéologiques localisées s'ajoutèrent, se superposant aux interprétations anciennes, sans pour autant les remettre en cause ni vérifier leur contemporanéité. Ainsi, de « camp gaulois », le site devient également *villa* gallo-romaine, tout en s'agrémentant d'importantes fortifications talutées et fossoyées (?), tandis que des poteries médiévales et des bâtiments d'époque moderne y sont également recensés. Toutefois, une récente intervention archéologique sème le doute quant à l'ancienneté des fortifications.

Faute de réponse par le seul biais archéologique, l'étude se double d'une étude d'archives complétant les données et proposant une interprétation ou des hypothèses plus vraisemblables et documentées sur ce site à l'histoire complexe dont l'enceinte fortifiée n'est qu'une étape récente. Cette étude interdisciplinaire fait de l'enceinte de Castellien un cas d'école.

1.2. Le site

Situé dans la partie orientale du Cap Sizun, le site est localisé à l'extrémité occidentale d'un plateau s'étirant, sur plus de 6 km entre la rive ouest du Port-Rhu (Douarnenez) et le confluent des ruisseaux du Yun et de Lochrist, plus à l'est (**fig. 1 et 2**).

1/ Archiviste itinérante contractuelle indépendante pour les communes du Finistère / formation médiéviste.

2/ INRAP GO / Centre de recherche archéologique du Finistère.

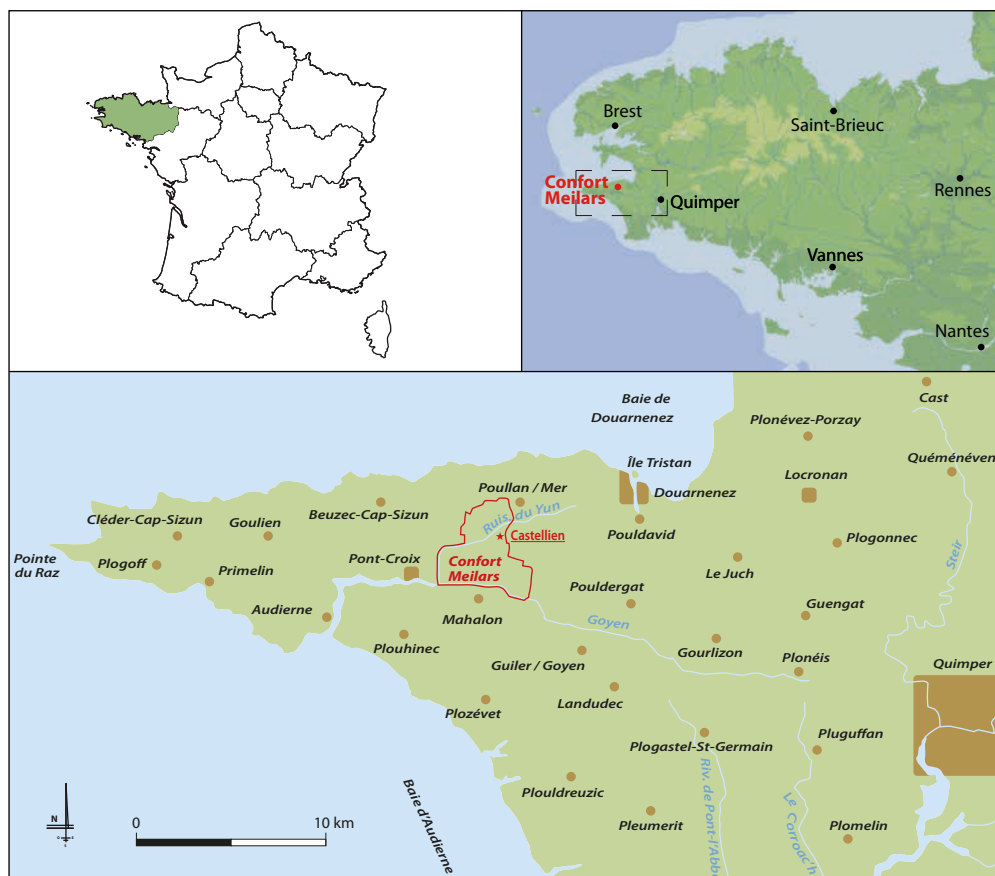


Fig. 1 -
Localisation
du site
de Castellien

Ce relief culmine à 80 m NGF et sa pointe ouest s'élève à environ 60 m NGF. Les ruisseaux coulent dans deux profondes vallées (point de confluence à 28 m NGF). Celle du Yun s'oriente ici nord-est / sud-ouest. Elle rejoint celle de Lochrist qui, serpentant d'est en ouest, se jette dans le fleuve côtier du Goyen à Pont-Croix. Ces vallées confèrent une forme triangulaire à l'extrémité occidentale du plateau. Le lieu-dit Castellien se situe près de la rupture de pente matérialisée par la courbe de niveau des 50 m.

Le site offre au sud une vue dégagée sur le bourg de Confort-Meilars, au-delà de la vallée de Lochrist. Au nord, le relief de Poullan-sur-Mer masque la vue directe sur la baie de Douarnenez ; au nord-ouest, on devine au loin la présence du Menez-Hom.

2. Les données archéologiques (par J.-F. Villard)

2.1. Les données anciennes

Le contexte archéologique de la commune de Confort-Meilars est assez varié (Galliou, 2010), bien que limité à une douzaine de sites identifiés (fig. 2).

L'âge du Fer est représenté par des stèles (le Bourg, Goarem-ar-Villien), des souterrains (Kerroc'h, Le Stang). Si un habitat est signalé près de Kergouleden, ce sont deux enceintes quadrangulaires, potentiellement attribuées à cette période par du mobilier, qui sont recensées à Penguilly-Lesteux et à Castellien.

Signalée depuis la fin du XIX^e siècle, la seconde a fait l'objet de plusieurs mentions dans des publications (Du Chatellier, 1907, p. 296 ; Wheeler, 1938, vol. 1, p. 43 ; Giot, 1972, p. 18 ; Sanquer, 1981, p.92 ; Maguer, 1996). La description la plus complète demeure celle de Wheeler, qui fut abondamment reprise par la suite. Elle sert de support à la fiche d'inventaire du Service régional de l'archéologie (SRA). En résumé : « l'enceinte de Castellien forme un quadrilatère grossièrement carré, ayant une superficie de 1,25 ha environ. Une ferme occupe tout le côté ouest (dite « manoir » de Castellien), à l'emplacement de l'ancien rempart. En 1938, le camp possédait encore tout son rempart sud doublé par un second talus de 5 à 6,6 m de hauteur pour 4 m de large à la base. La largeur de crête à crête était de 14 m. Le rempart avait dans certaines portions une hauteur atteignant 9,5 m (Wheeler et al, 1938). Il n'en reste plus aujourd'hui qu'une faible portion au sud-ouest, de 3 m de hauteur et de 4 m de large à la base. Sa longueur conservée est de 20 m. Le fossé, récemment comblé sur le côté sud, avait une profondeur de 2,5 m à 3 m. Le talus est constitué de terre mélangée à des microplaquettes de schiste. Cependant quelques assises de pierres plates sont visibles à sa base. Une autre portion de rempart est conservée au nord-ouest sur une longueur de 40 m. Celui-ci est installé sur la partie supérieure d'une brusque dénivellation qui dessine une ligne droite traversant la parcelle dans toute sa largeur. Un souterrain de l'Age du Fer est signalé sur le site (Galliou, 2010, p. 256). L'installation d'une villa au nord-ouest est attestée par la présence d'un matériel abondant bien localisé. L'implantation d'une habitation dans cette partie du site peut se justifier par la présence du rempart servant d'obstacle aux vents dominants de noroît. Le mobilier correspond à deux ou trois périodes d'occupation. Une première phase est à rapprocher de la découverte de tessons d'amphores Dressel 1a, associés

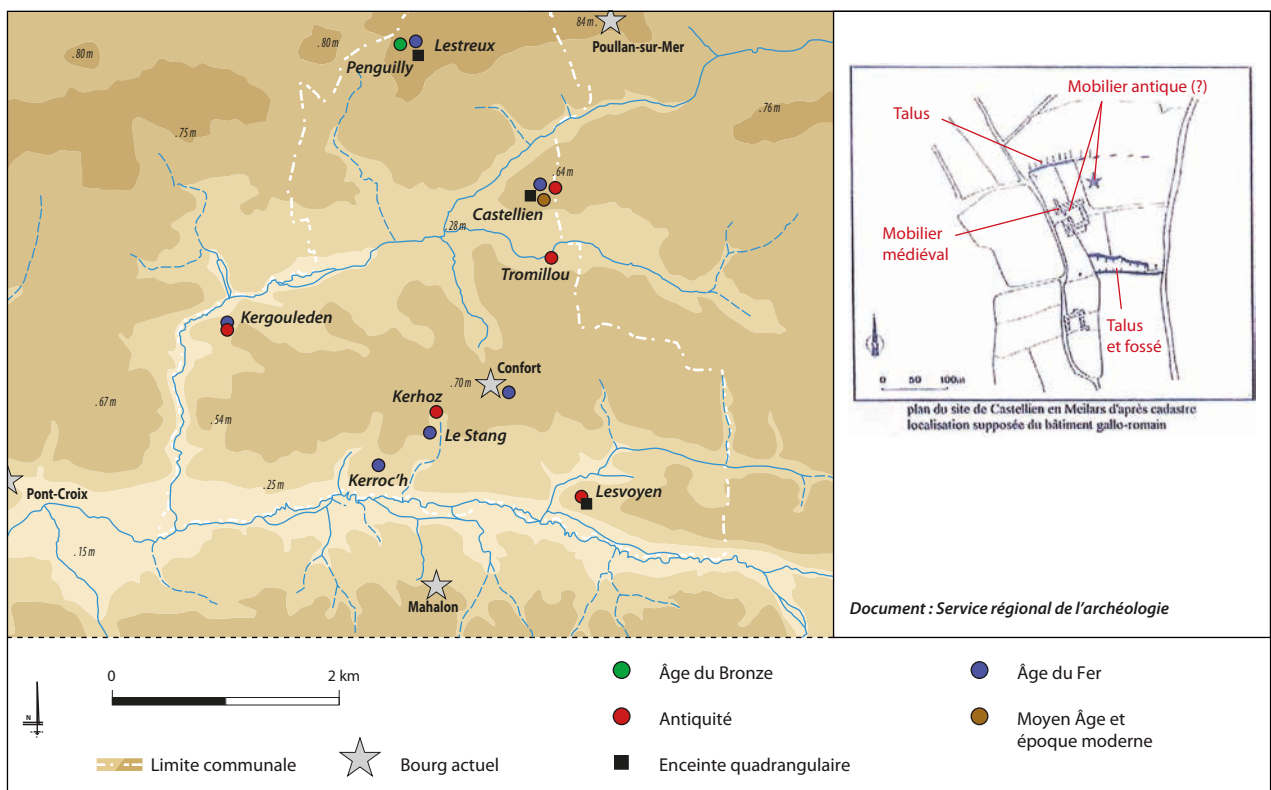


Fig. 2 - Environs archéologiques et localisation des vestiges recensés sur le site de Castellien.

à de la céramique du second âge du Fer faisant remonter la fréquentation du site au moins à La Tène finale, voire à La Tène moyenne. Le mobilier gallo-romain est abondant dans la partie nord-ouest avec de la céramique, de la tegula et d'imbres. La céramique, de couleur noire ou blanche, possède un dégraissant micacé. Quelques tessons de céramique médiévale montrent une occupation tardive de ce site. L'étalement du matériel est limité au nord par le rempart ».

En dépit de cette description, un grand nombre d'incertitudes demeure, ainsi que des approximations. Le mobilier, qu'il soit gaulois ou antique, est toujours mis au jour hors contexte, lors de ramassages. Ce fut notamment le cas lors de réaménagements immobiliers autour des bâtiments de ferme qualifiés de « manoir ». Même si des concentrations sont observées, elles sont grossièrement positionnées. Pour l'Antiquité, le mobilier atteste d'une occupation gallo-romaine mais, faute de vestiges immobiliers identifiés, la fonction et la notion de villa pour qualifier l'établissement est abusive. Le souterrain mentionné n'est, quant à lui, pas localisé et ne fait l'objet d'aucune description (Giot, 1972), si ce n'est qu'il est à Castellien et qu'il n'a pu être exploré du fait de son mauvais état. Or le lieu-dit est vaste et couvre une superficie beaucoup plus grande que celle de l'enceinte. Aucun plan ou positionnement précis des fortifications, des structures ou du mobilier découvert n'est recensé. De plus, aucune relation archéologique, scientifique, n'est établie entre ces sous-ensembles mobiliers et immobiliers. L'allusion à un bâtiment antique appuyée contre le rempart n'est qu'une vue de l'esprit puisqu'aucune substruction n'est identifiée, faute de fouille, et ne peut être, de fait, mise en relation stratigraphique avec la fortification.

Enfin, Du Chatellier signale, à Castellien, une bague mérovingienne. Des tessons de poterie médiévale onctueuse ont également été découverts.

Pour l'Antiquité, mis à part les vestiges de Castellien, plusieurs sites livrant du mobilier ou des tuiles sont recensés sur la commune : au Bourg, à Kerhoz, à Lesvoien, près de Tromillou, ainsi que sur l'enceinte précitée de Penguilly-Lestoux et à Kergouleden. Seul ce dernier site a fait l'objet d'une petite fouille où des substructions en pierres sèches furent mises au jour, associées à des poteries communes et sigillées, des fragments de tuiles et d'amphores et des meules à grains (Pape, 1978 ; Galliou, 2010, p. 257)

2.2. Le diagnostic de 2014

2.2.1. Une intervention limitée

Le projet de vente de terrains constructibles, au lieu-dit Castellien, entraîne la réalisation d'une opération de diagnostic, dans le cadre de la politique d'archéologie préventive. Ces terrains se situent dans la partie sud-est de l'enceinte fortifiée (parcelle ZC 106b p) (fig. 3). Toutefois, l'intervention est fortement limitée compte tenu de l'exiguïté de la parcelle à étudier

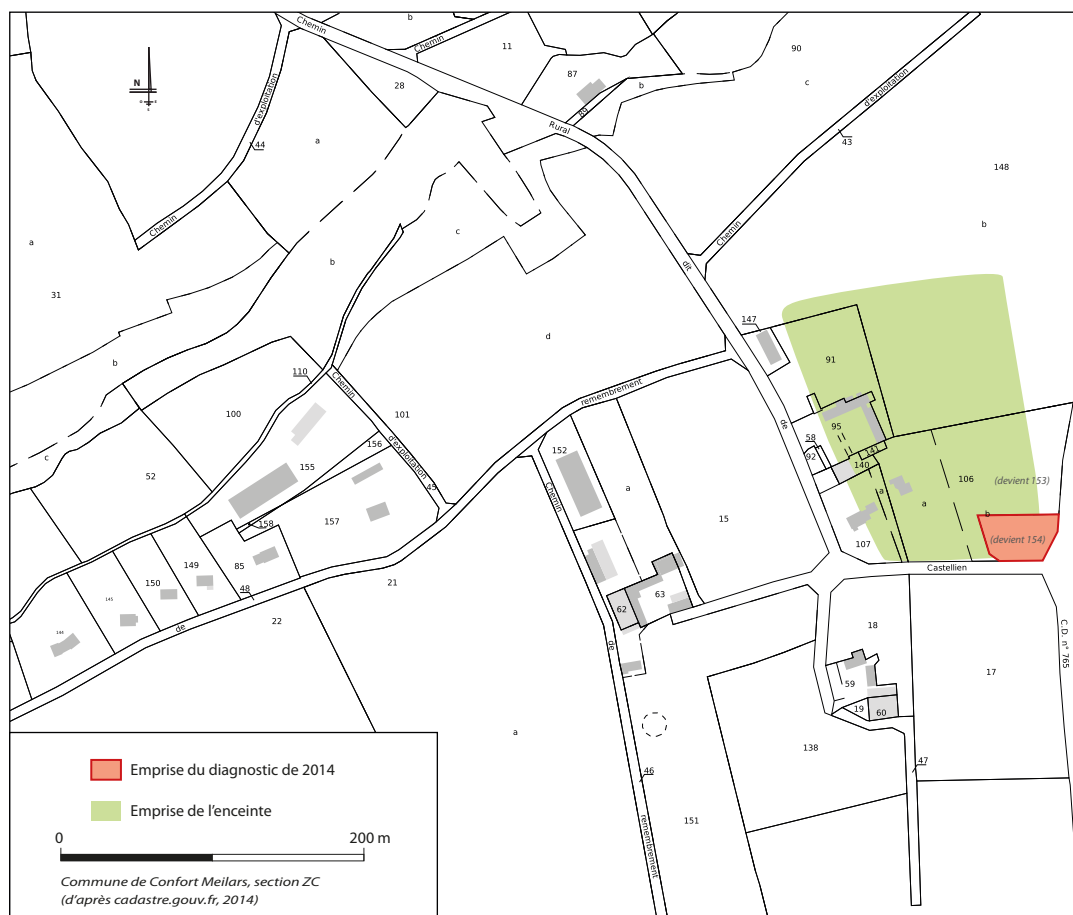


Fig. 3 - Localisation cadastrale de l'intervention archéologique de 2014.

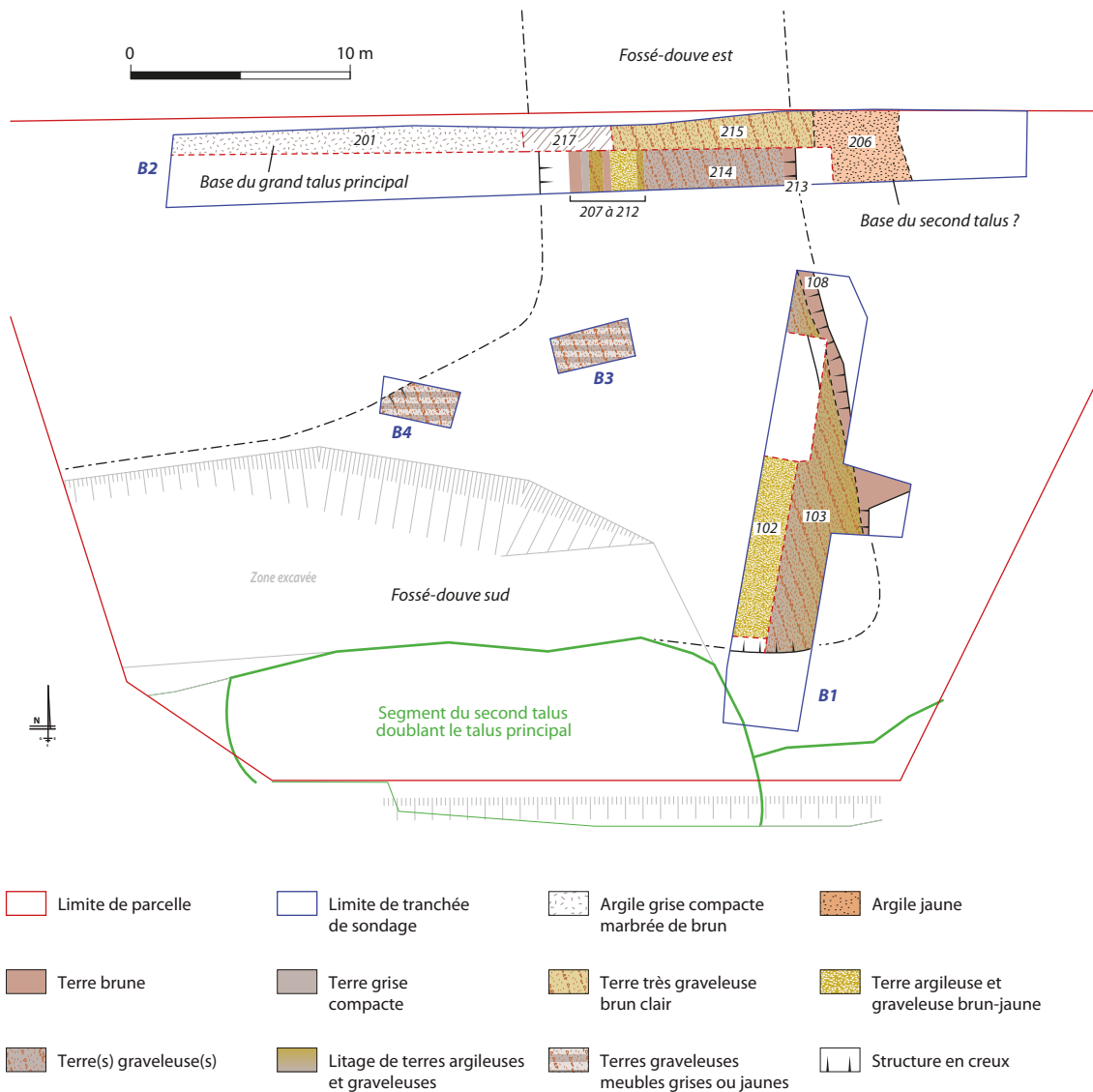


Fig. 4 - Plan des vestiges (diagnostic 2014).

(1 350 m²) et des contraintes techniques liées à son environnement (topographie, segment de talus de fortification à préserver, volume des sédiments à stocker et déplacer, etc...).

Deux grandes tranchées, l'une nord / sud (B 1), l'autre est / ouest (B 2), sont réalisées à l'est et au nord de la parcelle, complétés par deux petits sondages profonds (B 3 et B 4) au centre (fig. 4).

La couverture de sédiments décapés varie globalement de 0,15 à 0,90 m. À l'est de B 2 et au et au sud de B 1, le substrat n'est recouvert que de 0,20 m de terre végétale. En revanche, à partir de l'extrémité nord de B 1, l'épaisseur de sédiments passe à 0,60 m pour atteindre 0,90 m à l'ouest de B 1. L'altitude moyenne du terrain étudié est de 59 m NGF. Le substrat se compose majoritairement d'arène et d'affleurement de schiste sous la forme de microplaquettes.

2.2.2. Les résultats (fig. 4 à 8)

Seules deux structures sont mises au jour au cours de cette opération de diagnostic. Elles sont cependant importantes et de taille puisqu'il s'agit de l'empreinte de la base du grand talus sud de l'enceinte et de son large fossé attenant. La parcelle étudiée se superpose à l'angle sud-est de la fortification.

Le rapport entre la surface occupée par ces vestiges et la taille de la parcelle limite les observations. L'intervention valide les descriptions faites par Wheeler quant à la nature des vestiges. Cependant, elle n'apporte pas d'arguments supplémentaires pour leur datation. Au contraire, la reprise du dossier inspire de nouvelles réflexions (cf. *infra*).

En comparaison avec les descriptions anciennes faites des fortifications en terre caractérisant cette enceinte, l'état de conservation de ces vestiges a aujourd'hui considérablement évolué. À la fin du XIX^e siècle, 80 % des talus paraissent encore en place, ainsi que l'atteste le cadastre napoléonien (fig. 5). Un certain nombre de limites de parcelles, ou la forme des

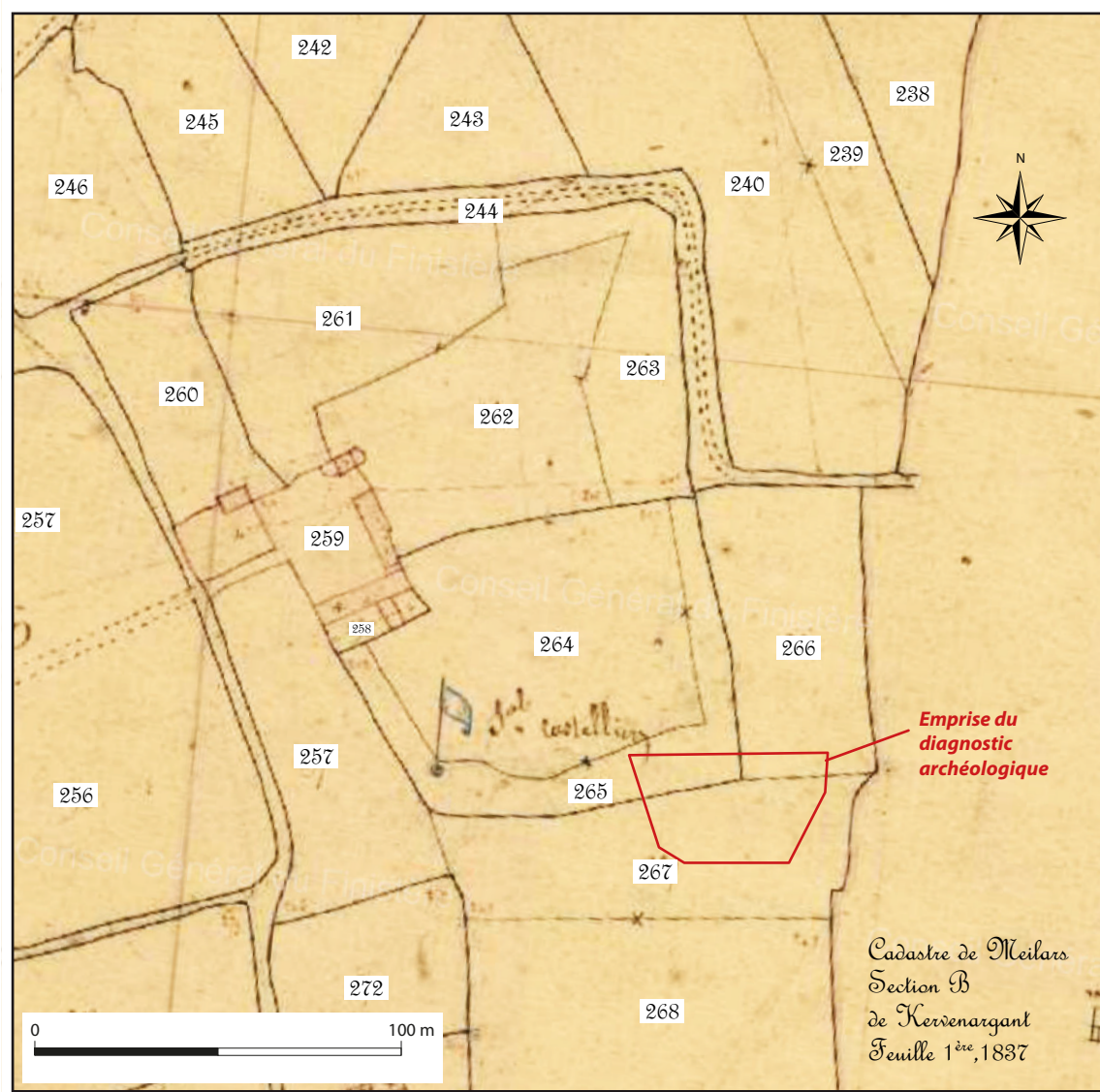


Fig. 5 - Cadastre napoléonien (1837).

parcelles elles-mêmes, traduisent la présence de talus et larges fossés (n° 244 et 265, limite 260/261). Cependant, dès le début du XX^e siècle, la moitié avait été détruite (Guébbard, 1906). Dans le compte rendu de la séance du 27 octobre 1921 de la société archéologique du Finistère qu'il préside alors, le chanoine Abgrall « [...] déplore par contre la destruction du camp de Castellien en Meilars, dont le propriétaire vient de raser les parapets » (BSAF, 1921, p. XLV). Malheureusement l'arasement n'est pas localisé et son importance ne peut être évaluée. Ce que Wheeler décrit avant la Seconde guerre mondiale n'est déjà plus qu'un état intermédiaire, les destructions de talus et comblements de fossés se poursuivant jusque dans les années 1990, au gré des remembrements, mises en cultures et constructions de maisons individuelles. Actuellement, seul un tronçon du talus principal est visible au nord du « manoir », ainsi qu'un segment du talus secondaire conservé en limite sud de la parcelle étudiée.

La lecture des vestiges est extrêmement délicate car la nature du substrat et les sédiments composant ces structures sont très proches. Comblements de fossés, remblais étalés après arasement de talus sont constitués de terres, parfois compacte, chargées en débris et plaquettes de schiste, matériau directement issu du substrat environnant.

Le fossé, description :

Le fossé est partiellement mis au jour dans les tranchées B 1 et B 2 (fig. 4 et 6). Les sondages complémentaires B 3 et B 4 valident l'emprise de la structure.

La tranchée B 2 met en évidence le fossé oriental de l'enceinte. Elle le recoupe perpendiculairement (fig. 7). Il est large de 12 à 13 m. Ses flancs sont identifiés par les couches de terre brune 207, 210 et 213 qui apparaissent au décapage à 0,20 m au-dessus du substrat. À l'ouest, la couche 207 recoupe la couche d'argile compacte 201. À l'est, c'est une couche de terre grise 205 qui est antérieure à 213 (fig. 6, coupe 2).

Dans la tranchée B 1, le fossé est plus difficilement discernable. Si le litage de terres argileuses et graveleuses 103 est bien identifié comme une superposition de sédiments d'origine anthropique, la couche argilo-graveleuse jaune 102 sous-jacente,

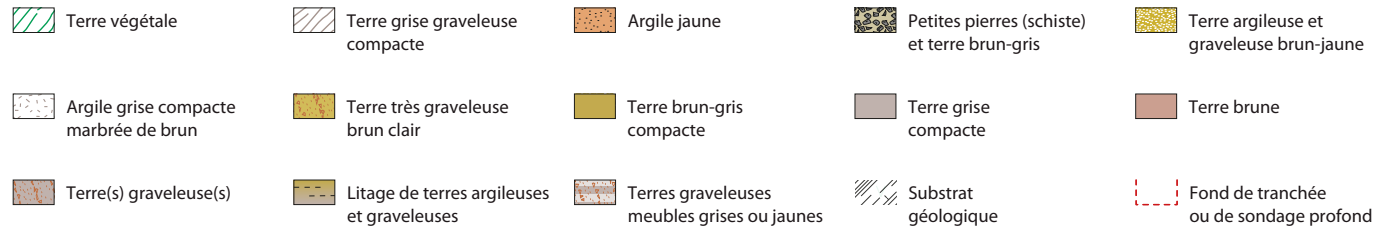
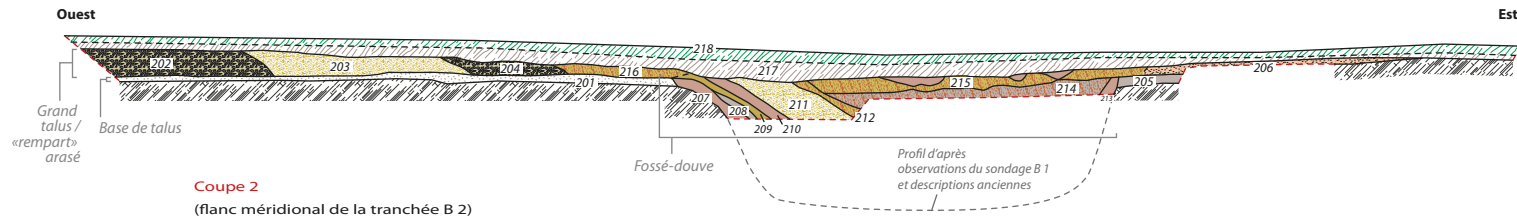
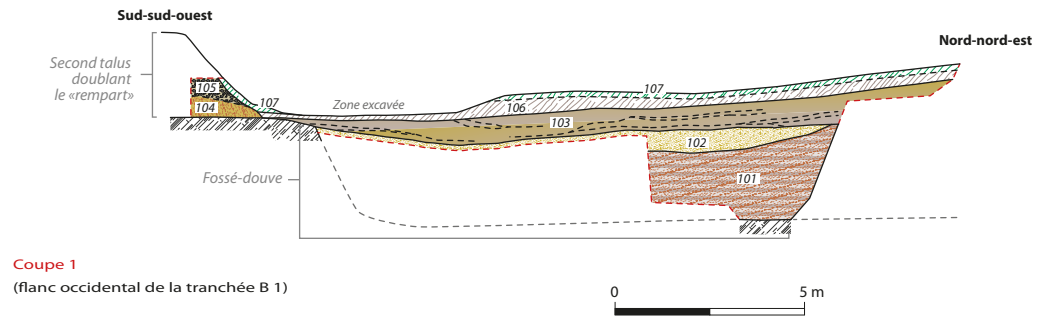
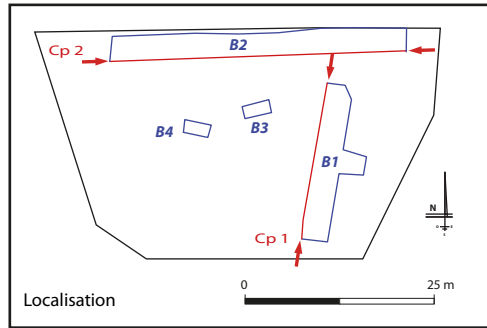


Fig. 6 - Coupes stratigraphiques des flancs des deux grandes tranchées (diagnostic 2014).



Fig. 7 - Tranchée 2, vue vers l'est de la partie supérieure du grand fossé oriental de l'enceinte (diagnostic 2014).



Fig. 8 - Tranchée 1, vue vers le sud du sondage profond dans le grand fossé oriental de l'enceinte (diagnostic 2014).

relativement compacte, est un temps interprété comme le substrat géologique (**fig. 6, coupe 1**). Celui-ci est repéré au sud de la tranchée, au pied du segment de talus secondaire, et ne se différencie pas de cette couche. Seule la mise au jour de la couche latérale brune 108, équivalente de la couche 213 en B 2, permet de comprendre la nature de cette argile.

Un sondage profond est réalisé au travers de la couche 102 dans la partie septentrionale de la tranchée, le long de son flanc ouest, près de la bordure du fossé (**fig. 8**). Le fond est atteint à 3,20 m sous le sommet de la couche superficielle 103. Il est relativement plat. La paroi orientale du fossé est évasée. Les sédiments profonds, sous la couche compacte 102, se composent de terres graveleuses, meubles, grises ou jaunes. Leur faible compacité et leur texture graveleuse (petites pierres et microplaquettes de schiste) entraînent des effondrements rapides des parois du sondage. Il n'est pas possible de les étudier plus en détail, pas plus que la couche 108. La seule certitude est que cette couche 108 est antérieure aux sédiments 102 et aux litages 103 (**fig. 6, coupe 1**).

La stratigraphie est un peu plus complexe dans le sondage réalisé en B 2. Celui-ci ne touche cependant que les couches supérieures de comblement, afin de limiter les risques d'effondrement. Le type d'engin utilisé (tractopelle), les dimensions restreintes de la parcelle, la taille du fossé et la nature des terres de remplissage ne permettent pas de réaliser un sondage transversal complet jusqu'au fond de la structure afin d'en faire une étude complète. Deux sous-ensembles stratigraphiques sont percés (**fig. 6, coupe 2**) :

- un bouchon supérieur, constitué des couches 214 et 215, qui clôt le comblement. ;
- un ensemble de sédiments antérieurs, inclinés à 45° le long du flanc occidental, composé des couches 207 à 212, alternant des terres brunes et des couches argilo-graveleuses brun-jaunes. Les couches 207 à 209 sont contemporaines du creusement du fossé (raccord avec les sédiments antérieurs au talus), tandis que la couche 210/213 peut figurer du colluvionnement issu du talus durant la phase d'utilisation de la fortification. En revanche, les couches 211 et 212 matérialisent un apport massif tardif.

tardif.

Le fossé, interprétation :

Ces éléments stratigraphiques, avec leur succession de couches inclinées de l'épaule ouest vers le fond, attestent d'une utilisation ouverte du fossé en pied de talus. Les couches 207 à 210 peuvent appartenir à une phase ancienne, liée à la construction puis à des phénomènes de colluvionnement issus du talus principal implanté sur son flanc occidental. L'apport massif de terres argileuses 102 et 211/212 semble lié à l'arasement du talus (cf. *infra*) et au comblement du fossé entre le XIX^e et le XX^e siècle. L'ensemble 101, correspondant aux couches inférieures du sondage profond en B1, est plus difficilement interprétable dans la mesure où les sédiments le composant sont extrêmement meubles. Il n'y a pas de phénomène de compactage. Là encore, ces terres donnent l'impression de matérialiser un comblement récent du fossé et ce jusqu'au niveau du substrat. Enfin, la mise en place des couches 103, 214 et 215, d'aspect horizontal et recoupées en surface par des traces agricoles d'époque contemporaine, montrent qu'il s'agit là davantage de sédiments postérieurs au fossé, tassés au sommet du comblement.

Aucun mobilier n'est mis au jour en B 2, si ce n'est un petit fragment d'argile rubéfiée et un tesson de poterie onctueuse au contact entre les couches 215 et 206. En B 1, un tesson de col de cruche gallo-romaine est découvert dans les couches superficielles 103. Il s'agit là de mobilier erratique.

La limite extérieure du fossé oriental est ainsi suivie sur près de 20 m entre les sondages B 1 et B 2. La bordure externe méridionale est également mise au jour au sud de B 1, mettant en évidence l'angle sud-est du fossé d'enceinte. Les observations profondes révèlent un profil très large, proportionnellement peu profond, et un fond relativement plat pour une structure fossoyée utilisée ouverte en bordure d'un fort talus. Le creusement du fossé sert de carrière pour la confection du talus tout en conférant à ce dernier une plus grande hauteur. La position topographique du site, sur une hauteur, loin de tout réseau hydrographique, implique qu'il s'agit là d'une douve sèche. Ce type d'aménagement serait comparable aux aménagements observés sur le site médiéval (X^e-XI^e siècles) du Moustoir 2 à Quimper, sur une enceinte subcirculaire en fer à cheval (Le Bihan, Villard, 2005). C'est d'ailleurs sous ce terme de douve qu'il est le plus souvent décrit, aujourd'hui encore (cf. *infra*).

Les petits sondages B 3 et B 4 réalisés à l'ouest de B 1 et au sud de B 2 montrent qu'à leur emplacement les sédiments graveleux sont présents sur une forte épaisseur, et que le substrat se trouve à plus de 2,50 m de profondeur. Ils confirment non seulement la largeur du fossé, mais qu'en plus, au niveau de l'angle, celle-ci est portée à 17 m. Ils permettent également de faire le lien entre le fossé repéré et l'excavation longitudinale présente au sud de la parcelle (fig. 4), mais partiellement comblée au cours de travaux d'aménagements au XX^e siècle (Wheeler, 1938 ; source orale des propriétaires et riverains).

La branche méridionale du fossé est bordée sur son flanc sud externe par le tronçon de talus secondaire toujours en place sur une vingtaine de mètres le long de la route.

Le talus, description :

Le talus principal, qui a aujourd'hui totalement disparu de cette partie du site, est partiellement remis au jour dans la partie occidentale de la tranchée B 2. Il est matérialisé par une couche d'argile grise très compacte (201), marbrée de marron, recouvrant le substrat géologique à l'ouest du fossé (fig. 6, coupe 2). Son épaisseur varie de 0,05 m à 0,25 m, mais en moyenne elle est de 0,20 m (fig. 9). Elle est recouverte par une succession de bancs obliques alternant entre des petites pierres et plaquettes de schiste mêlées à une terre brun-grise (202 et 204) et par des terres argilo-graveleuses brun-jaune (203 et 216). Ces deux dernières sont proches, par leur composition et leur texture, de la couche 210 du fossé. L'épaisseur de ces sédiments supérieurs varie d'est en ouest de 0,20 à 0,85 m.

L'ensemble est directement scellé par la couche de remblais 217. Celle-ci s'étend au-dessus de tous les vestiges et se prolonge en B 1 (remblais 106). Ce sont là les témoignages de l'arasement du talus et du nivellement récent des parcelles environnantes.

La couche de base 201 est assurément antérieure à la couche 207 du fossé. Ce qui confirmerait les interprétations suggérées pour cette dernière (cf. *supra*). En revanche, la lecture de la liaison entre les couches 216 et 209 est plus délicate.

Le talus, interprétation :

La compacité de la couche 201 et les effets d'écrasement qu'elle a subi confirment qu'elle a supporté un aménagement lourd et massif. Il s'agirait là du niveau de préparation et d'aménagement initial du secteur avant l'édification du talus principal. La faible surface observée ne permet pas de savoir si ces travaux particuliers furent localisés ou s'ils traduisent un terrassement

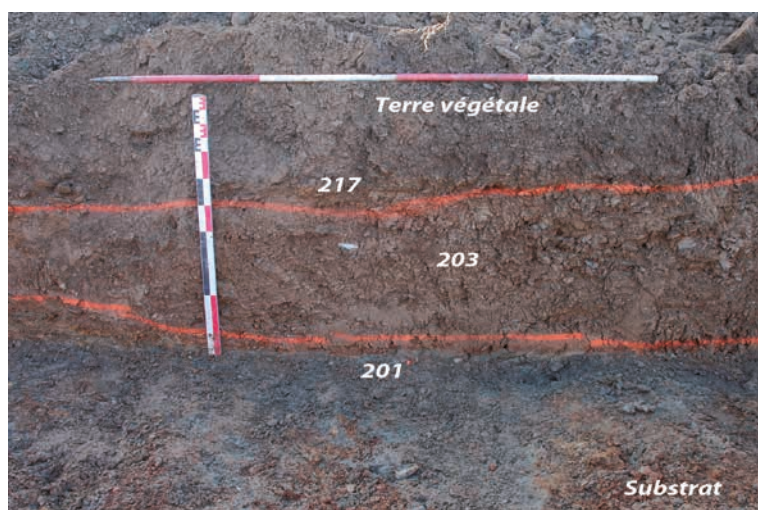


Fig. 9 - Tranchée 2, partie ouest du flanc méridional, vue de la couche argileuse 201 et des terres de talus 203 (diagnostic 2014).

d'ampleur sur toute l'emprise du talus lors de sa construction. Les couches 202 à 204 et peut-être 216 sont les vestiges de cette construction par apport progressif des sédiments extraits lors du creusement du fossé. De ce talus-rempart, décrit comme pouvant atteindre 9,50 m de hauteur (cf. *supra*), seule une épaisseur de 0,85 m est encore conservée, à sa base, suite aux travaux de terrassement qui se sont succédé au cours du XX^e siècle sur ce secteur.

Aucune trace d'un éventuel parement ou aménagement d'assises de pierres plates, tel que Wheeler le décrit, n'est observé. En revanche, cette technique est présente sur la plupart des talus de parcellaire actuel environnant, notamment autour de la ferme de Castellien. Il ne s'agirait donc pas là d'un parement d'un éventuel rempart, mais d'une simple technique locale de construction des talus de parcellaire.

Les vestiges à l'est du fossé, description :

Dans la partie orientale de la tranchée B 2, à l'est du fossé, une couche argileuse jaune 206 est mise au jour (fig. 4 et fig. 6, coupe 2). Elle matérialise un ruban de 7 m de large, bordant le fossé. Dans sa partie occidentale, elle recouvre la couche de terre grise compacte 205 et se raccorde à l'horizon 215 dont elle se distingue toutefois par sa nature argileuse. La position stratigraphique et la compacité de la nappe 205 pourrait l'assimiler à la couche 201. À l'est, la couche 206 vient mourir en biseau sur le substrat géologique argileux dont elle se différencie difficilement.

Les vestiges à l'est du fossé, interprétation :

Les analogies remarquées entre 206 et 201, la compacité de 205 sous-jacente, le fait que 206 ne déborde pas au-dessus du fossé suggèrent que l'on est ici aussi en présence de la base d'un talus. Les descriptions anciennes et le segment encore en place au sud de la parcelle montrent que le talus-rempart principal et son fossé étaient doublés par un second talus externe, plus petit. Si ce talutage secondaire fut observé sur le côté sud de l'enceinte, les couches de sédiments 205 et 206 tendraient à démontrer que ce doublement ne se limita pas à ce côté mais a également affecté le côté est.

En ce qui concerne le côté sud, le segment de talus secondaire encore en place borde bien la partie méridionale excavée de la parcelle, prolongement de la branche méridionale du fossé (cf. *supra*). Au sud de la tranchée B 1, il est montré que le pied septentrional de ce talus n'est distant que de 0,10 m de la rupture topographique liée au creusement de la douve.

2.3. Bilan et analyse critique des données archéologiques

Le bilan de cette opération de diagnostic permet de valider certaines observations faites entre la fin du XIX^e et la première moitié du XX^e siècle, dans un contexte aujourd'hui totalement modifié par des terrassements, mises en culture et constructions récentes (fig. 10).

L'angle sud-est de l'enceinte est remis au jour sous la forme des fossés-douves est et sud, ainsi que l'empreinte de la base du rempart principal sud et du talus secondaire oriental.

Aucun mobilier archéologique n'est mis au jour lors du diagnostic, si ce n'est deux micro-fragments de poteries gallo-romaine et médiévale dans des contextes remaniés récents. La superficie de la parcelle étudiée est beaucoup trop restreinte pour avoir une vision large de ces vestiges. Aucun élément ne permet par ailleurs de les mettre en relation avec des structures associées, à l'intérieur de l'emprise de l'enceinte.

Rappelons qu'en dépit des descriptions anciennes, aucune fouille d'ampleur ne fut réalisée sur ces structures de fortifications, pas plus que dans l'espace interne. Du mobilier du Second âge du Fer et gallo-romain fut recueilli lors de réfections de bâtiments et de réaménagement dans la partie nord-ouest de l'enceinte, principalement autour des constructions de la ferme de Castellien. En aucun cas, ce mobilier n'a pu être mis en relation avec les fortifications en terre. De plus, dans ce même secteur, de la poterie médiévale onctueuse est également signalée.

En ce qui concerne les vestiges immobiliers décrits, le souterrain de l'âge du Fer évoqué n'est pas localisé, ni même exploré (Giot, 1972 ; Galliou, 2010). Quant à la *villa* mentionnée au nord-ouest de l'emprise, son existence n'est à ce jour qu'extrapolée, si ce n'est fantasmée, à partir de la zone de découverte de mobilier antique. Aucune substruction n'est mise au jour. L'archéologie préventive recense aujourd'hui de nombreuses installations rurales gallo-romaines, beaucoup plus modestes, qui constituent un tissu d'occupation du sol important et plus discret que les *villae*. Ces établissements livrent eux aussi ce type de mobilier, y compris des tuiles. En revanche, ces installations ne se caractérisent pas par de tels aménagements fortifiés, bien au contraire, elles sont généralement intégrées à leurs terroirs environnants.

De fait, rien ne permet, à l'issue de la fouille, de dater avec assurance ces fortifications en terre. Si la littérature ancienne tend à les qualifier de « camps gaulois » ou « antiques » (Guébbard, 1906 ; Parcheminou, 1933...), il s'agit là davantage d'une tendance générale liée aux mentalités de l'époque qu'à des observations archéologiques sérieuses. D'autant que les connaissances sur le mobilier de ces périodes étaient relativement limitées, surtout en ce qui concerne la poterie commune, et encore plus pour la céramique médiévale. Ainsi d'après Parcheminou : « *Un camp gaulois, puis romain a existé à Castellien. Ses hauts remparts ont été, en partie, détruits il y a quelques années. M. l'abbé Rolland en a extrait un bloc de béton romain qu'il a encastré dans le mur du jardin du presbytère de Confort. Une belle voie romaine, encore visible, reliait ce camp à la ville d'Is. Un autre camp avec retranchement, juché sur un promontoire, à l'intersection de la vallée du Goyen et du vallon d'un petit affluent, dominait le moulin de Lesvoven quelque 500 mètres du bourg de Meilars. Le sommet forme une enceinte d'environ 40 mètres de côté. Quelques vestiges de retranchements s'y remarquent encore. On y a découvert des tuiles et des débris de poteries. Le camp semble bien être romain. On l'appelle pourtant camp de La Fontenelle. Il se peut que le chef de bande y ait fait quelque travail de défense, ou qu'il y ait simplement fait une étape lors de ses incursions sur Pont-Croix* ». Si ce genre de description apporte quelques informations sur la topographie des lieux, leur interprétation demeure plus ou moins fantaisiste. Cette belle voie romaine mentionnée en 1933, devrait logiquement figurer sur le cadastre napoléonien, or seul un chemin descend au ruisseau

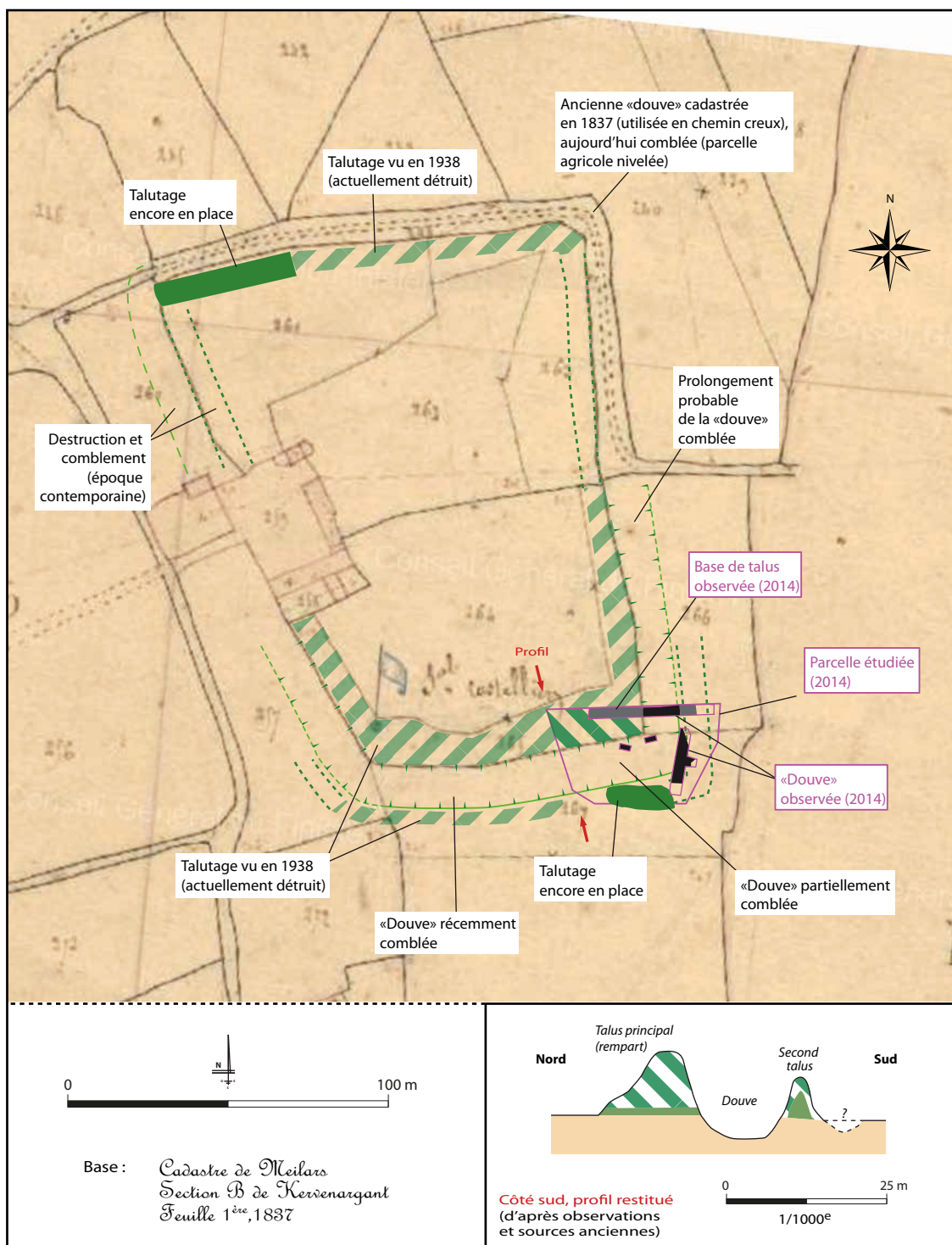


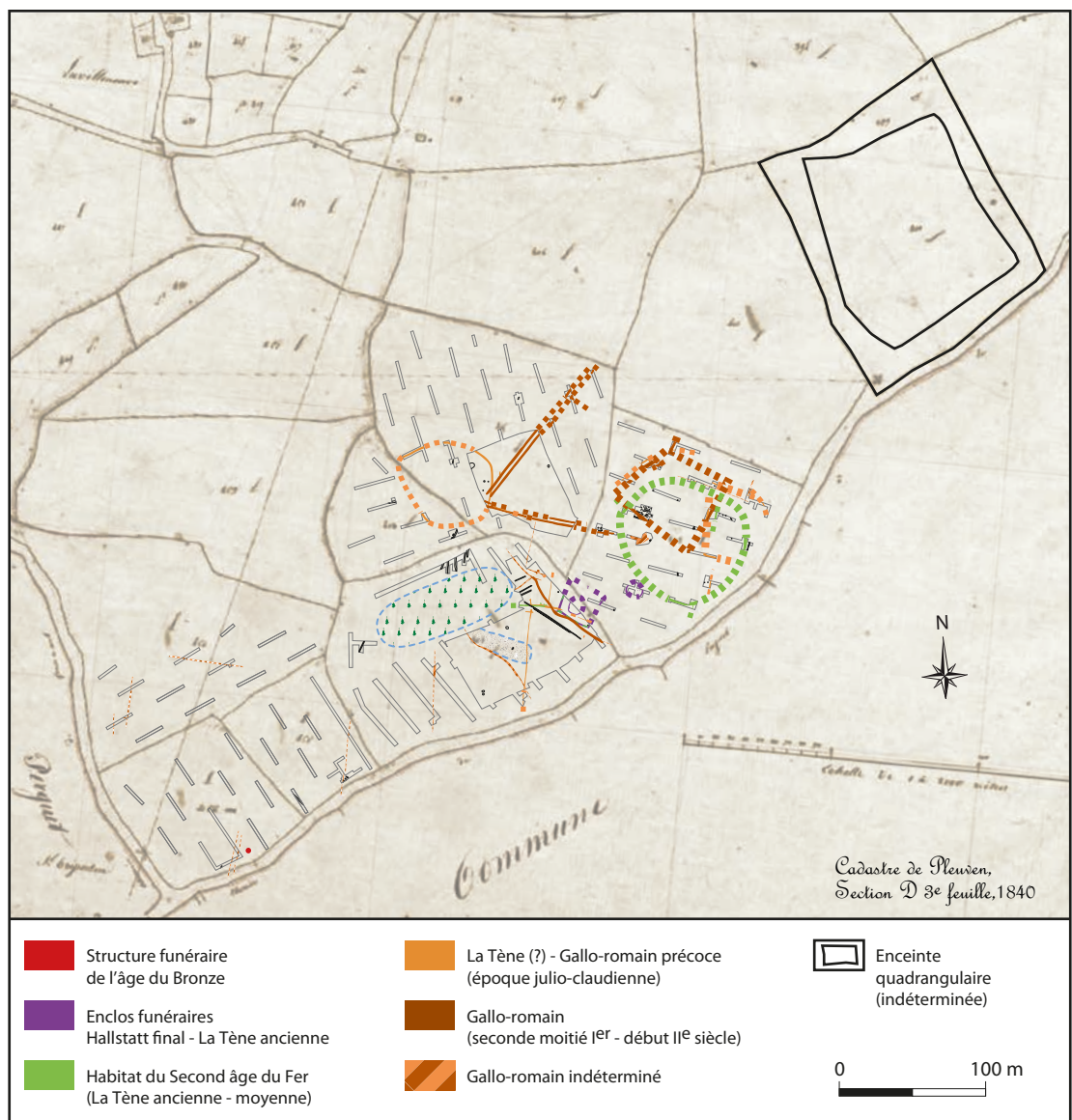
Fig. 10 - Confort-Meilars, Castellien : essai de restitution des vestiges de l'enceinte, sur la base du cadastre napoléonien, d'après les données anciennes et récentes.

en contrebas au le lieu-dit «Pont an Ylys» (cf. *infra*). L'auteur entretient là une certaine confusion avec la ville légendaire et un toponyme local.

Depuis, au gré des auteurs, le site est repris ou non dans les inventaires ou études sur ce sujet. Ainsi, si Wheeler mentionne bien Castellien dans ses carnets d'avant-guerre, le site disparaît de sa synthèse de 1957 (Wheeler, 1957). P.-M. Duval, dans l'enquête qu'il mène sur les enceintes gauloises de l'Ouest et du Nord (Duval, 1959) ne retient pas ce site dans sa liste. Du Chatellier insère bien Castellien dans son inventaire des «*époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*» (Du Chatellier, 1907), mais sans en faire plus de commentaire, si ce n'est d'y associer la bague qualifiée de mérovingienne, donc médiévale. Compte tenu des connaissances de l'époque et des erreurs fréquemment attribuées à cet auteur, quelle valeur peut avoir la datation d'un tel objet et quelle est sa relation réelle avec les structures d'enceinte ? Il demanderait à être réétudié, dans la mesure où il existe toujours.

Dans un article sur les enceintes quadrangulaires dans le Finistère, R. Sanquer montre toutes les ambiguïtés qui apparaissent lorsque l'on traite de ces sujets (Sanquer, 1981). Cet article fait d'ailleurs suite à un précédent ayant pour sujet les mottes « féodales » (Sanquer, 1977). Dans ces études, l'auteur fait le point sur les connaissances d'alors sur ce que l'on nomme simplement « château de terre » et qu'il convient d'interpréter comme des mottes « féodales » ou castrales. Celles-ci datent généralement des X^e - XIII^e siècles. Ces aménagements sont caractérisés soit par une motte surmontée d'une construction en bois, entourée d'un fossé-douve ; soit par un fort talus et fossé-douve ceinturant un espace interne avec des constructions. Il attire cependant l'attention sur une catégorie particulière qui concerne les enceintes à plan quadrangulaire ou à plan géométrique, différentes des mottes à plan plutôt circulaire, et retrace l'historique des réflexions scientifiques à leur sujet en faisant des parallèles avec les *Viereckschanzen* allemands à vocation culturelle, datés de la fin de l'âge du Fer. Il dresse ainsi la liste de quarante-cinq enceintes finistériennes répondant à un certain nombre de critères typologiques (forme générale, implantation topographique, emplacement de l'ouverture...). Sur cette base, dix d'entre elles sont retenues en tant que possible «enceintes culturelles», principalement pour avoir livré du mobilier antique, généralement en surface. Castellien figure dans cette liste. Cependant, il a été établi que le mobilier (glanes) n'était pas obligatoirement en lien avec les ouvrages défensifs. L'auteur admet lui-même que faute d'étude poussée, la détermination de la fonction et de la datation de ce type de monument reste un travail de longue haleine, que 80 % des enceintes quadrangulaires listées demeurent indéterminées et que certaines sont sûrement médiévales... Faut de fouilles globales, les débats restent ouverts. Ainsi d'une synthèse à l'autre, tel ou tel site est intégré ou rejeté en fonction parfois de critères aléatoires. La Carte archéologique de la Gaule consacrée au Finistère (Galliou, 2010) ou une étude sur les enceintes fortifiées de l'âge du Fer dans le Finistère, issue d'un travail universitaire basé sur l'étude de carnets de Wheeler (Maguer, 1996), retiennent Castellien comme site protohistorique tandis que d'autres (Duval, 1959 ; Giot, Briard, Pape, 1979 ; Robic, 1989) l'excluent ou prônent la prudence. P. Maguer souligne cependant que l'absence de fouilles et le peu de mobilier trouvé ne sont pas des arguments satisfaisants pour l'identification chronologique des sites concernés (enceintes quadrangulaires, mais aussi éperons barrés, enceintes de contour). Comme R. Sanquer, il se base sur des critères morphologiques (mobilier caractéristique, stèle, souterrain, nécropole, talutage et aménagement massifs) considérés comme favorables à une datation du Second âge du Fer. Or à Castellien, le seul critère est le souterrain qui lui-même est sujet à caution, la taille des talus et la surface enclose (1 hect environ) pouvant également être attribuée à des monuments médiévaux.

Fig. 11 - Pleuven, Coat-Menhir : Exemple de confrontation entre la mention ancienne d'une enceinte quadrangulaire et les données archéologiques récentes (enceinte en haut à droite, habitats gallois et gallo-romains avec paysage agricole environnant au centre).



Par ailleurs, l'expérience de l'archéologie préventive incite à la prudence. Les sites à occupations multiples, sur des lieux topographiquement favorables sont fréquents. L'exemple de Pleuven Coat-Menhir est de ce point de vue remarquable. Si une enceinte quadrangulaire «terroyée» de 2 hectares est identifiée et validée par le cadastre napoléonien, ceci à la limite entre les communes de Pleuven et Fouesnant, les opérations de diagnostic et de fouille, réalisées au sud-ouest de celle-ci, montrent que les véritables habitats de l'âge du Fer et de l'Antiquité sont situés à 150 m (Roy, 2009 ; Villard, 2012). Les établissements mis au jour se succèdent, de manière continue et au même emplacement, entre La Tène ancienne et le II^e siècle de notre ère (fig. 11). De plus, se développe autour des fermes gallo-romaines un parcellaire régulier à l'orientation différente de celle de l'enceinte. Bien que cette dernière, aujourd'hui totalement arasée, n'ait pas été fouillée, il est difficile d'y voir un autre habitat de ces périodes anciennes ; pas plus une enceinte culturelle de type *Viereckschanzen* d'une superficie nettement supérieure à celle des habitats, d'autant que le site de l'âge du Fer est déjà pourvu d'un petit enclos funéraire associé à l'habitat. Pourtant, de prime abord, cette enceinte présente certains des critères définis par R. Sanquer ou P. Maguer (surface, talutage, plan géométrique). La fouille du secteur montre qu'il n'en est rien et qu'elle est probablement beaucoup plus récente. De la même manière, nombreux sont les exemples de sites fantasmés au XIX^e siècle, théorisés au cours du XX^e et qui finalement, lorsqu'ils sont fouillés, révèlent une toute autre histoire. Le cas de Parc-ar-Groas en Quimper est typique. De site militaire romain de la guerre de Gaules (Le Men, 1865), il devint *villa* dans les années 1970 avant d'être réétudié et validé par des fouilles récentes comme sanctuaire gaulois et antique (Le Bihan, Villard, 2012).

Enfin, un dernier point traduit toute l'incertitude, quant à la datation des aménagements de Castellien. Il est paradoxalement lié à l'opération de diagnostic et à l'observation poussée des vestiges. Les dimensions réelles du fossé, profondeur et largeur observées au niveau du substrat, y compris dans la partie profonde du grand fossé, correspondent quasiment à celles décrites dans les années 30. Or ces dernières sont prises en l'état dans le paysage, sans réalisation de sondage profond. Ainsi, le fossé méridional est décrit avec une profondeur de 2,50 à 3,00 m. Bien qu'il existe des incertitudes sur l'horizon de référence servant à ces mesures, on n'est pas très loin des 2,80 à 3,20 m observés en cours de fouille, profondeur atteignant le substrat géologique. Comme si le fossé n'avait presque pas connu de phase de comblement par colluvionnement en pied de talus, tel que cela s'observe en fouille sur les sites gaulois ou gallo-romains, où les fossés d'enceinte d'enclos ruraux se comblent naturellement par érosion notamment après l'abandon du site, faute d'entretien régulier. De plus, ces sédiments devraient présenter une certaine compacité établie au fil du temps. Or, la fouille du fossé atteste de la présence de terres relativement meubles quasiment jusqu'au fond de la structure. Ces remarques confèreraient aux aménagements fortifiés de Castellien une date nettement plus récente que celle d'un camp protohistorique ou antique.

Ainsi, dans l'état actuel des connaissances archéologiques et en l'absence d'une fouille d'ampleur sur le site, de multiples incertitudes demeurent autour de la problématique de l'enceinte de Castellien. L'hypothèse d'une datation postérieure à l'Antiquité étant avancée, il convient d'associer aux recherches archéologiques une étude d'archives couvrant des périodes plus récentes. La mention des fortifications pourrait figurer dans certains textes médiévaux ou d'époque moderne.

3. Les études d'archives (par N. Calvez-Duigou)

3.1. Généralités

3.1.1. Cartes, plans et sources écrites

D'un point de vue archivistique, les documents graphiques concernant le secteur sont peu nombreux. Le nom de Castellien n'apparaît pas sur la carte de Cassini du XVIII^e siècle. Le cadastre dit napoléonien (1837) livre des limites de parcelles, ou des parcelles elles-mêmes, dont la forme traduit la présence de talus et larges fossés (cf. *supra* et *infra*). Elles ne font qu'attester de l'antériorité des fortifications sur le document de 1837 où une partie de l'enceinte est déjà détruite (fig. 10).

Les sources écrites recensées à ce jour, ne mentionnent pas le nom de Castellien avant le XVI^e siècle. Ce que l'on peut y lire, permet au mieux de remonter à la toute fin du siècle précédent, mais, absence de textes immédiatement accessibles, ne veut pas dire absence ou inexistence du lieu.

3.1.2. Définitions

Avant d'aller plus loin dans l'exploration des sources, il convient de présenter les notions recouvertes par le mot « manoir » qui va être employé dans la suite de cette étude. À l'époque ducale, ce mot ne revêt pas, en Bretagne, la même définition que dans le royaume de France. En effet, le duché ayant vécu sous régime anglo-normand sous la régence d'Henri II, puis des ducs Plantagenêt (1166-1203), à quoi s'ajoute le fait que plusieurs grands seigneurs bretons disposent de possessions en Angleterre, « manoir » peut être entendu au sens de seigneurie, de domaine foncier. Dès 1085-1086 le *Domesday Book* (document

qui constitue notamment la première représentation cadastrale du royaume d'Angleterre) précise cette terminologie : le manoir « est la seigneurie, les tenures avec le domaine, les champs, les friches, les forêts, dans l'espace dépendant de l'hégémonie seigneuriale » (Bloch, 1968, p. 59). En Basse-Bretagne au moins, le manoir est avant tout une terre (une seigneurie), tenue en propre par le seigneur, bénéficiant d'exemption des taxes roturières et d'un certain nombre de droits accessoires, utiles et de commandement mais, obligeant aussi son possesseur à des devoirs, à commencer par le service de l'ost. Un manoir peut porter aussi bien un château doté de douves, une maison, un hôtel (en général habitation urbaine), une métairie (cf. *infra*), un estage (bâtiment, habitation dévolue à un but, souvent une ferme), un hébergement, une demeure... ou même être *inherberge*, c'est-à-dire sans aucun hébergement (Calvez, 1991, p. 17 et ALA B 2064/4 pour *inherberge*). Bernard Tanguy relève que l'emploi du mot manoir sous cette acception pour désigner une possession continentale, est attesté en Bretagne au début du XIII^e siècle. Il précise en outre que, du breton *maner*, dérive l'anglais *manor*. Il semble bien que sur une réalité territoriale déjà peut-être préexistante, c'est bien par la voie anglo-normande que se diffuse largement le mot « manoir » (Tanguy, BSAF, 2010, p. 184-185). Dans le royaume de France voisin en revanche, le mot manoir désigne un bâtiment, plutôt cosu, doté éventuellement de légères défenses, mais en aucun cas un château fort. Cette première proposition d'envisager le manoir breton non comme un bâtiment mais une terre noble privilégiée d'ancienneté puis, par extension la « maison noble » qui y est construite, reprise par Jean Kerhervé (Kerhervé, 1993, p. 42), s'est vue augmenter de questionnements touchant à la terminologie désignant des propriétés foncières que l'on devine parfois particulières, sans pouvoir toujours en cerner les contours. Ainsi en va-t-il du terme de « *domus* » (maison) par exemple, qui pourrait désigner non pas une simple bâtisse mais une motte castrale (Quaghebeur, 2001, p. 410).

Il n'en demeure pas moins que le sens du mot « manoir » évolue en Basse-Bretagne, probablement étendu dès le XII^e siècle à la demeure qui y est érigée, voit sa mutation se poursuivre plus profondément à la fin du XV^e siècle déjà, et s'accroître particulièrement à compter de l'union du duché au royaume de France (1532). À la fin du XVI^e siècle, un glissement s'opère qui, au siècle suivant, associe le plus souvent le mot manoir à l'habitation exempte de taxes roturières, qu'elle soit occupée par des nobles, des notaires, des métayers ou encore des négociants, la terre étant alors dite noble (« *manoir et terre noble* » ou « *manoir noble* »). En revanche, si le propriétaire du manoir est roturier, il se voit appliquer une taxe spécifique, le droit de franc fief, en compensation du devoir d'ost et de l'hommage à son suzerain, auxquels il n'est pas soumis, contrairement aux membres de la noblesse. Enfin, par association de représentation, certaines grosses métairies, de bel appareil, pourront même être qualifiées de manoir à compter du XIX^e siècle et plus encore au début du siècle suivant.

Si l'on veut se représenter une demeure manoriale rurale classique de la Bretagne de 1540, il suffit de citer le descriptif qu'en fait Noël Du Fail, gentilhomme rennais du XVI^e siècle, évoquant sa « *maison aux champs* » : « *Je l'ay bastie d'une moienne force pour faire teste aux voleurs, coureurs et à l'ennemi, si Dieu me vouloit chastier en ceste partie : sous le crédit de quelques petites eaux qui m'environt, aveques les pourpris, bois, jardin & verger* » (Du Fail, 1585, p 216). Ce descriptif correspond certes à ce qu'il est possible de trouver dans beaucoup de régions de l'ouest ou à ce que l'on appelle « maison forte » en Bourgogne ou dans le Dauphiné mais, il a l'avantage de résumer ici le propos.

3.2. Premières mentions

3.2.1. Essai de restitution dans le temps

La première mention vérifiable de l'existence de Castellien est la réformation de 1536 qui nous livre ceci : « *Jean Prevost, sergent, se portant noble, sieur de Costellien* ». Il faut ensuite attendre l'aveu rendu par le même et Louise Rosmadec, sa compagne, signé le 17 mars 1539 (1540 nouveau style) au manoir même, pour avoir un descriptif du lieu.

S'impose à l'attention, le fait que Jean Prevost (Provost) se porte noble. Il n'est pas dit noble. Il est possible qu'il s'agisse soit de l'un de ces nombreux petits nobles locaux, en voie de déclassement, soit d'un roturier qui revendique la noblesse que peut conférer la propriété d'un manoir, au sens de la définition anglo-normande initiale. En outre, qualifié, avec son épouse, de nobles gens (c'est-à-dire honorables) dès le début de l'aveu de 1540, il y a de fortes probabilités pour qu'il appartienne au mieux, à la petite noblesse déclassée. Un aveu de Rosmadec, daté de 1541, évoque une possession détenue par « *maître* » Jean Provost, au village de Tromillou (ALA B 2024). L'évocation d'un « *écuyer* » nommé Jan Provost par l'aveu de Michel Laisné produit en 1653 (ALA B 2014) ne permet pas de lever le doute définitivement. L'habitude étant de copier les aveux précédents, le risque de reprendre un article sans le mettre à jour est assez fréquent lors de la rédaction suivante. C'est probablement le cas ici puisque la métairie de Castellien change de propriétaire en 1646 environ (cf. *infra*). Le Jan Provost cité en 1653 est selon toute probabilité celui du document de 1540, mais cet aveu est le seul document qui le mentionne en tant qu'écuyer donc noble.

Louise Rosmadec, en tant que dame de Castellien et épouse de Jean Prevost (ou Provost), n'apparaît, quant à elle, pas dans les généalogies connues de la maison de Rosmadec, signe de son éloignement dans la descendance par des cadets.

Avant cette date, n'apparaît aucune mention du nom de Castellien dans les sources classiques : la réformation de 1426-1427 mentionne l'existence de quatre nobles, sans citer de nom (ALA B 2988). Celle, complémentaire, de 1446, réduit ce nombre

à trois, au nombre desquels ne figure pas de sieur de Castellien (BM de Saint-Brieuc, vol. 32 et CRBC M 2454). Seuls des aveux de 1540, qu'il s'agisse de celui fourni par Jean Provost ou d'autres, fournis par des propriétaires fonciers du village de Castellien (on peut ainsi dénombrer au moins trois exploitations au village), nous permettent de remonter jusqu'en 1510 (ALA B 2018). On remarque au passage qu'il existe plusieurs indivisions entre les propriétaires dont on assiste au renouvellement, par succession ou acquisition, entre 1510 et 1512. Enfin, l'introduction de l'aveu de Jehan Provost, en nous livrant le nom du couple dont il hérite : « *Jehan de Launay et Olive Le Goardet, sa compaigne, sieur et damme en leurs temps, de Castellien* », permet de poser l'hypothèse que Guillaume Goardet, cité dans la montre de 1481 pour Meilars (BM de Saint-Brieuc, vol. 32, 2^e partie) soit le père d'Olive Le Goardet et donc le sieur de Castellien le plus ancien actuellement identifiable. L'armement qu'il présente alors, si l'on s'en réfère aux termes de l'ordonnance du duc Pierre II en 1450, puis du mandement du duc François II en 1466, établissant le type d'armement exigé au regard du revenu des hommes qui se présentent, nous permet d'évaluer à environ 60 livres au maximum de revenu noble annuel son état de fortune (Calvez, 1990, p. 93). C'est relativement peu et cela le situe dans la tranche de la petite noblesse, voire même sa tranche basse (fig. 12).

Sur cette base, on peut envisager raisonnablement l'existence du manoir et métairie de Castellien depuis au moins les années 1450. Une étude lignagère plus approfondie permettrait peut-être de repérer de quel manoir au sens foncier du terme, dépendait cette métairie. Si l'on peut supposer un lien, autour de 1500-1540 avec le manoir de Guizec (famille de Launay), l'état des recherches ne permet pas d'aller plus loin.

Remonter plus haut dans le temps reste une gageure. Peut-on envisager une réoccupation d'un site plus ou moins abandonné du fait de la baisse de la population qui s'opère entre 1395 et 1426 (- 18 % environ) ou s'agit-il d'une nouvelle implantation autour de 1446-1450, après rupture d'occupation sur une période longue ? La question reste ouverte.

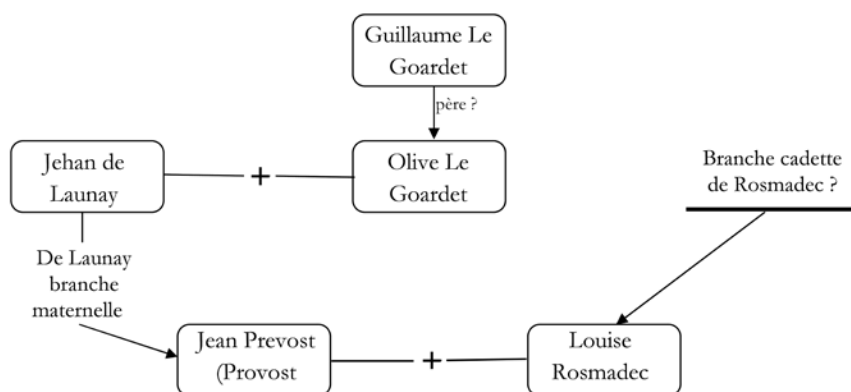


Fig. 12 -
Tableau généalogique
de Jean Provost / Provost.

3.2.2. Première description

Il faut donc déterminer dans le cas de Castellien, si des fortifications médiévales ou du début de l'époque moderne existent sur le site. Le descriptif fourni par l'aveu de 1540 est celui-ci : « *Le manoir et mectérye de Castellien, ou lesdicts mariéz demeurent à présent, ou villaige de Castellien, o ses yssues et appartenances, en la parroisse de Meillar, jucques à ung chemyn estant entre ledict villaige de Castellien et le lieu nommé an Vourch, qui mesne et conduit du moulin nommé Le Moulin de l'Archidiacre, droict à ung pont nommé Pont an Ylys. Ledict manoir contenant maison, estables, galleries, crèche, four, maison d'icelluy, porte, crèches, puis, aire, jardrins, courtitz, vergiers, rues, boys, prairies et aultres yssues et appartenances, sans nul ne aulchuns debvoir de cheffrante. Ouquel manoir il y a, soubz maison, jardrins, courtils, pourpris, vergiers, boys de haulte fustée, boys taillis, boys d'oulme et rabines, envyron trois journeaulx* » (ALA B 2018).

Tel que rédigé, il nous fournit quelques renseignements essentiels : le foncier a le double statut de manoir et de métairie. Statut double que l'on retrouve notamment dans un aveu rendu le 5 février 1539 (1540 nouveau style) par Pierre de Tinténac pour son épouse Françoise de Quimerç'h, pour la baronnie de Quimerç'h, paroisse de Bannalec. Il fait état de la « *métairie dudit chasteau, appelée le mannoir du Laety, o toutes ses yssues et appartenances, landes et frostaiges, exempt de fouaige. Ouquel manoir y a quatre estaiges* » (ALA B 2065bis, f° 2 r°). Quatre *estaiges* représentent un hameau, lequel est considéré comme une seule et même métairie. Par comparaison et sur la base de la simple définition des mots employés, il ne peut être question de considérer qu'il s'agit là de lieux fortifiés.

Le bâtiment (maison et ses annexes) dont il est question est une exploitation agricole, non un siège de pouvoir, dont le lieu est dénué de fortifications, lesquelles auraient été clairement signalées (fig. 13). Il n'est fait état d'aucun droit de justice,

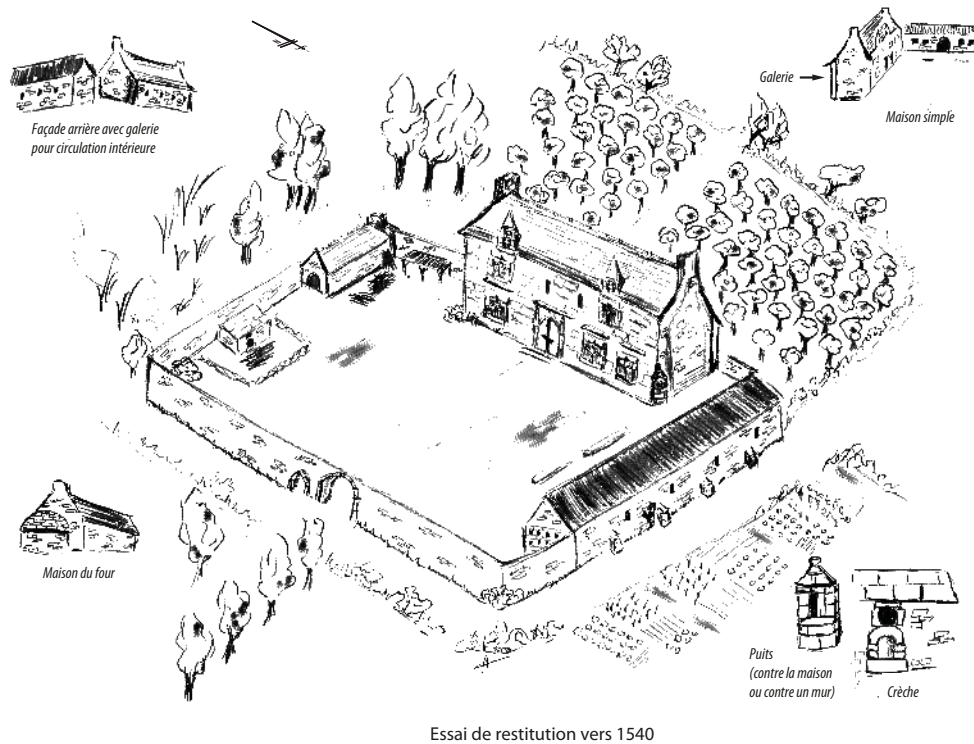
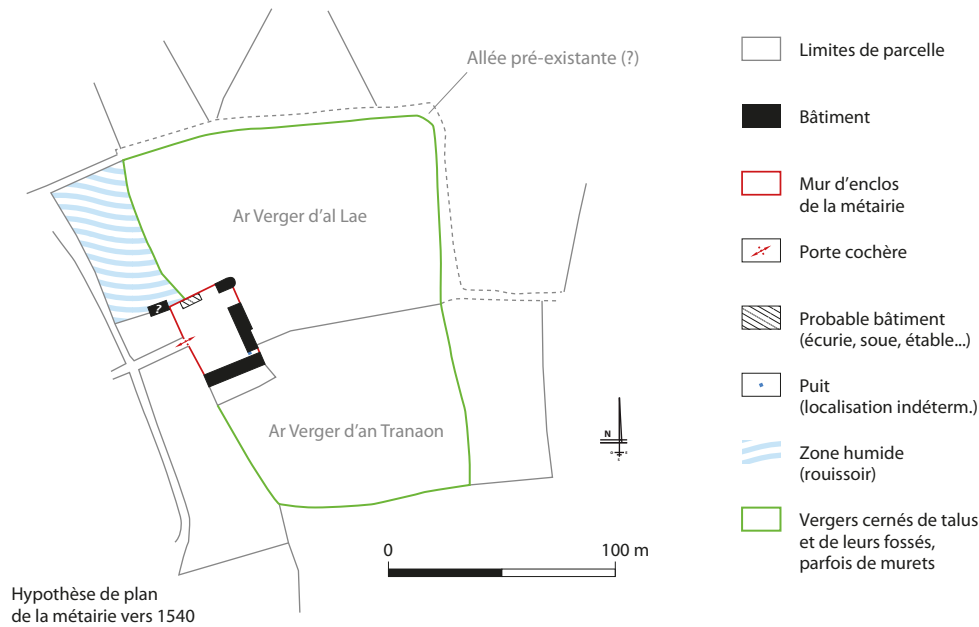


Fig. 13 - Propositions de plan et de restitution des bâtiments de la métairie et de leurs aménagements annexes suivant l'aveu de 1540.

pas même de basse justice. Enfin, pour revenir au premier propriétaire envisagé Guillaume Goardet, un revenu de soixante livres annuelles ne permettait ni l'érection, ni l'entretien, de fortifications imposantes. Le fait que des portes soient mentionnées évoque simplement une habitation à cour fermée, dont l'enceinte pouvait être constituée de terre ou de moellons sur une hauteur d'environ deux mètres, dotée d'une porte cochère et d'une porte piétonne permettant l'accès. Les *pourpris* sont des parcelles cultivées encloses (talus ou murets). On prévoit une protection contre les maraudeurs : les murs d'enceinte protègent l'entrée et la façade, le mur arrière étant souvent quasi-aveugle ou aveugle (ici une galerie s'y adosse) et doté d'une tour d'escalier selon l'importance du bâtiment. On peut bénéficier parfois de la présence d'eau pour éventuellement doter le lieu d'un fossé inondé, mais il ne s'agit en aucun cas d'un château ou d'une organisation militaire et nous retrouvons bien ici la description de Du Fail, le fossé inondé en moins (cf. *supra*).

En outre, les aveux consultés pour l'ensemble du secteur du Cap-Sizun, ne mentionnent aucune métairie dotée d'un appareil fortifié, qu'il s'agisse de remparts ou de douves ou même de simples fossés inondés. Seuls les châteaux et/ou manoirs sièges d'un pouvoir nobiliaire en font mention le cas échéant, et cela demeure plutôt rare. Nous sommes donc ici en présence d'une exploitation agricole classique, que l'on peut imaginer un peu cossue, édifiée sur une terre dont le statut est manorial au premier chef et de métairie au second chef. Ceci la ferait dépendre très probablement, en tout cas initialement, malgré l'absence de mention, en 1540, du devoir spécifique de cheffente qui marque une inféodation, d'un autre manoir, siège de seigneurie et donc de pouvoir. En revanche, le choix de l'implantation, idéale stratégiquement, est typiquement celui que l'on retrouve pour un manoir lieu de pouvoir.

3.3. Le manoir / hameau de Castellien : une histoire industrielle

Pour l'office régional de la langue bretonne, « *Le premier élément de ce toponyme est Kastell, château, du latin Castellum, c'est-à-dire lieu de défense, poste militaire mais aussi parfois en toponymie ensemble rocheux souvent ruiniforme, poste de garde gallo-romain escarpé, promontoire servant de fortification, motte féodale... Le deuxième élément est Elian (voir forme de 1536), nom d'homme, formé du radical El- resté inexplicé et de -gen, naissance, palatalisé en -ian.* » (OFIS, Confort-Meilars, 2009, p. 19-20). Plus prosaïquement, et ainsi décomposé (Castel-Lien - Kastell Lien), le mot peut exclure une forme basée sur un nom d'homme pour envisager un nom basé sur une fonction : le Kastell de la toile (toile de lin, toile à voile). Kastell désigne alors plutôt un vestige d'implantation gallo-romaine dont l'importance resterait à déterminer. Quelques linguistes, dont François Falc'hun et Bernard Tanguy soulignent d'ailleurs le danger qu'il y a à vouloir faire coïncider à tout prix un nom de lieu avec un nom de famille, quand la géographie ou une autre explication peut être invoquée à plus juste titre. Ici, la fonction économique pourrait être à l'origine du nom.

Si l'on prend en considération la structure économique générale de ce secteur géographique, et toujours sur la base de l'hypothèse d'un lieu que son nom désigne par sa vocation économique, la production de toiles d'olonne (dites aussi olonas, poldavies, boldavid, pundabi) s'impose en tant qu'industrie majeure. On tisse de Locronan aux marges des paroisses de Beuzec et Mahalon. Le port principal duquel partent ces toiles pour l'Espagne, la Flandre, l'Angleterre, notamment, est celui de Pouldavid dans la ria de Douarnenez, distant de moins de 10 km de Castellien en ligne droite.

Qualifiée de proto-industrie textile par Jean Martin, l'industrie de la toile en Bretagne est présente dès la fin du premier tiers de ce siècle, dans le secteur de Quintin et au milieu du XV^e siècle, dans la région de Saint-Brieuc (Martin, 1998). Les toiles de Vitrée sont, quant à elle, taxées dès le XIV^e siècle (Lagadec, Pointeau, 2006). Peut-on avancer l'hypothèse d'un développement identique pour le secteur du Porzay, avec pour centre principal Locronan, sa région immédiate, le port de Pouldavid pour son commerce et les paroisses alentour pour la production ?

Le traité de commerce signé en 1430 entre Jean II, roi de Castille, et Jean V, duc de Bretagne, marque bien l'ancienneté du lien économique qui lie Bretagne et Espagne et Elisa Ferreira, de l'université de Santiago, signale avoir trouvé dans les coutumes de Pontevedra en Galice, pour la fin du XIII^e siècle, mention de la présence d'olonne, arrivées par mer mais, nuance son propos en rappelant que dans ce secteur géographique et à cette époque, le mot « *olonne* » désigne alors toutes les toiles de Bretagne sans distinction, qu'il s'agisse des toiles de Locronan et sa région ou de Vitré. Tout au plus lui est-il possible de mentionner la présence de navires de Pouldavid dans certains ports au cours de l'année 1478 (Ferreira, 1991, p. 67-79).

Par ailleurs, si l'on se fie à la date communément avancée de 1469 pour une présence attestée des olonne de Locronan dans le port de Bordeaux, on peut envisager qu'une production destinée au commerce d'exportation ne s'est pas développée en trois ans et considérer que les dates avancées pour chacun des secteurs producteurs cités plus haut, peuvent s'appliquer aux toiles de Locronan.

En revanche, il est certain que leur commerce bat son plein dans la période 1500-1540 pour n'évoquer que la période couverte par les aveux cités précédemment. Ces toiles à voiles équipent la marine dans toute l'Europe occidentale, suivant leur qualité se vendent également pour l'habillement et on les trouve en Espagne, en Flandre, en Angleterre... Ainsi, le compte d'un Breton, d'origine morlaisienne, voyageur de commerce en Espagne mentionne-t-il, en 1530, la vente, au grand costumier de Saint-Lucas, pour le duc de Médina, d'olonne de Locronan (Tempier, BSECN, 1903, p. 164). Moins de dix ans plus tard on peut suivre un échange entre le contrôleur des munitions du port de Sund en Angleterre, avec le connétable de France en 1539 au sujet des *Poldavies* (*Letters and Papers, Foreign and Domestic, Henry VIII*, Volume 14 Part 1, January-July 1539).

Ce rappel économique-historique effectué à propos du commerce des olonne, qu'en est-il de la paroisse de Meilars et la participation potentielle d'une partie de sa population à la production d'olonne à cette époque ? Les archives concernant directement cette activité sont rares. Tout au plus peut-on remarquer, dans cette paroisse rurale, la présence de négociants, de maîtres de barque, dont l'emprise territoriale et économique s'affirme sur la pierre, au tympan de la chapelle Notre-Dame de Confort, par la présence sculptée de caravelles (commerce international) et de poissons (essor de la pêche). Fondée par Alain de Rosmadec et Jeanne du Chastel, son épouse, financée par ces maîtres de barque, la chapelle est érigée entre 1528 et 1540, ce qui

recouvre pleinement la période et évoque un essor économique certain du secteur. Aussi, dans la mesure où Castellien abrite à la fois la métairie centre économique manorial, et tout un village, la question de la production de toile peut légitimement se poser, ainsi que celle de son rôle dans la dénomination du lieu.

Alors, y a-t-il eu production de toile avant 1540 à Castellien ? Indubitablement, la réponse est oui si l'on se fie à certaines descriptions topographiques du hameau. Sinon au manoir-métairie même, en tout cas aux abords. En effet, Jehan Provost et Louise Rosmadec reconnaissent également tenir : « [...] *aultres terres estant des appartenances d'ung lieu, estaige et tenancement de héritaige, que Jehan Le Moign et Thomas Le Moign tiennent en ferme et convenant congéable, soubz lesdits mariés, à cause d'icelle, oudit villaige de Castellien, scavoir : trois parcz cernés de fossés, l'un appellé an Oguell, l'aultre an Maenec et l'aultre an PretBoet, contenant envyron trois journeaulx de terre chaulde* » (ALA B 2018).

Parc an Oguell (aogell) signifie le parc du rouissoir. Le rouissoir (ou routoir) sert à isoler les fibres utilisables des plantes textiles en détruisant la matière gomme-résineuse qui les soude, par une macération dans l'eau. *Parc an Maenec* désigne le parc pierreux et *Prêt Boet* le pré pour la nourriture.

Sans pouvoir préjuger de la réelle étendue des parcelles considérées, nous pouvons retrouver en consultant la planche cadastrale du secteur de Castellien en 1837, ainsi que l'état de section correspondant, un paysage présentant les mêmes caractéristiques et descriptions toponymiques que celles des mentions des Aveux du début du XVI^e siècle. Comme si les noms et l'activité y étaient demeurés inchangés durant trois siècles (fig. 14).

On retrouve bien le *parc an Oguell* (parcelles n° 255, 256), le *prat ar Maenec (Veenec)*, parcelles n° 273, 274 et 275) et, juste au-dessous, le *parc Boued* (parcelle n° 276). Seuls manquent à la description, les *liors Canab* (278bis et 347), c'est-à-dire les courtils où l'on cultive le chanvre. La parcelle dénommée *Al Loc'h an Ale* (n° 260) est un lieu considéré comme humide, à eau stagnante ou comportant un étang. Potentiellement, il aurait pu y avoir à cet endroit un rouissoir alimenté par l'eau du puits de la métairie. L'enquête menée auprès des propriétaires actuels, connaissant ces lieux depuis au moins 70 ans, n'a pas confirmé cette hypothèse. Enfin, la parcelle n° 266, portant le nom de *coat ar C'halvez* (le bois du Charpentier), pourrait concerner un bois cultivé pour la charpenterie de marine (bois de haute futaie). *Parc ar C'houldry* (parcelle n° 303) a sans doute porté un pigeonnier (kouldry : pigeonnier). Quant aux fossés mentionnés, il faut les prendre avec précaution, le terme étant employé indifféremment pour désigner les fossés de limite de parcelles (au sens actuel), autant que les talus. De plus les trois parcelles citées ne correspondent pas à l'emprise de l'enceinte fortifiée. Rappelons également que la mise en place du bocage dans le nord-ouest de l'Europe se fait à partir des XV^e-XVI^e siècles (Guilaine, 1991), période dans laquelle s'inscrit cet aveu. Cette évolution paysagère est confirmée par de multiples opérations d'archéologie préventive. À titre d'exemple, on peut mentionner les diagnostics réalisés sur plusieurs hectares à Quimper Kerjaouen (Villard, 2002 et 2013 ; Roy, 2008 ; Lemée, 2019) ou Quimper Le Moustoir (Le Bihan et Villard, 2003a et b), ainsi que Pluguffan Ti Lipig (Villard, 2008 ; Le Gall, 2020 ; Lemée, 2016), où de nouveaux parcellaires, dont l'orientation diffère nettement de ceux de l'Antiquité, font leur apparition à la charnière entre la fin du Moyen Âge et l'époque moderne. Il serait aussi possible de citer les *pourpris* (cf. *supra*), parcelles cernées en général de talus ou de murets en pierres sèches, ces derniers constituant un particularisme du Cap-Sizun (recensement et étude en cours, menés par l'association *Culture et Patrimoine* à Audierne). Concernant plus spécifiquement la vocation toilière, l'étude de plusieurs aveux rendus à la même époque pour la paroisse de Meilars, ne permet pas de retrouver une telle configuration. Peu de parcelles mentionnées sont nommées et quand elles le sont, rien n'indique de lien particulier avec l'industrie toilière. Ceci explique sans doute l'absence de mention des *liors Canab*. La métairie de Castellien se singularise donc par une réelle marque de spécialisation en 1540 et c'est le cadastre de 1837 qui permet de trouver mention de la culture chanvrière dans le nom des parcelles de plusieurs autres villages.

Après cette date, Castellien connaît encore une période d'éclipse dans les textes et il faut attendre 1653 pour le voir réapparaître dans des aveux rendus dans d'autres paroisses que celle de Meilars. Le 27 mars de cette année, noble homme Ollivier Le Bars, sieur de Kerodeven (Primelin), demeurant en la ville de Pont-Croix, rend aveu pour diverses possessions dont le lieu et manoir noble de Castellien, situé « *en la parroesse de Meilar, tenu et proffilté par main par ledit sieur de Kerodeven et s'il estoit affermé, pourroict valloir par an, par communes années, la somme de vingt et une livres* » (ALA B 2027). Peut-on envisager que cette métairie a toujours servi de résidence (principale ou secondaire) à ses propriétaires successifs ? C'est une possibilité jusqu'en 1653 mais au-delà, il semble que le fermage soit le mode d'exploitation choisi. Le même aveu nous permet de savoir que le manoir et métairie de Castellien a fait l'objet d'une acquisition vers 1646-1647. Le hiatus chronologique recouvre néanmoins un siècle qu'il est difficile de combler pour l'instant. Quoiqu'il en soit, le descriptif de la métairie de Castellien en 1653 ne mentionne toujours pas d'ouvrages défensifs.

Si l'on tente de remonter l'histoire par l'avouant de 1653, Ollivier Le Bars, il est possible de dire qu'il est issu d'une famille de maîtres de barques, d'armateurs et négociants, que l'on trouve implantés à Audierne, Pont-Croix et dans les paroisses avoisinantes où ils achètent de nombreuses terres. Son épouse, Margueritte Michellet, est fille de Clet Michellet-Scol, acquéreur du manoir de Ménez-Bihan dans la paroisse d'Esquibien (Audierne) et gros négociant. Un « *douet à rouire fillace* » dépend, au demeurant, du manoir de Ménez-Bihan (ALA B 2014), ce qui pourrait indiquer un intérêt de cette famille pour l'industrie toilière. L'acquisition d'une exploitation dédiée encore au moins pour partie à une industrie toilière tournée vers la mer, s'inscrirait alors

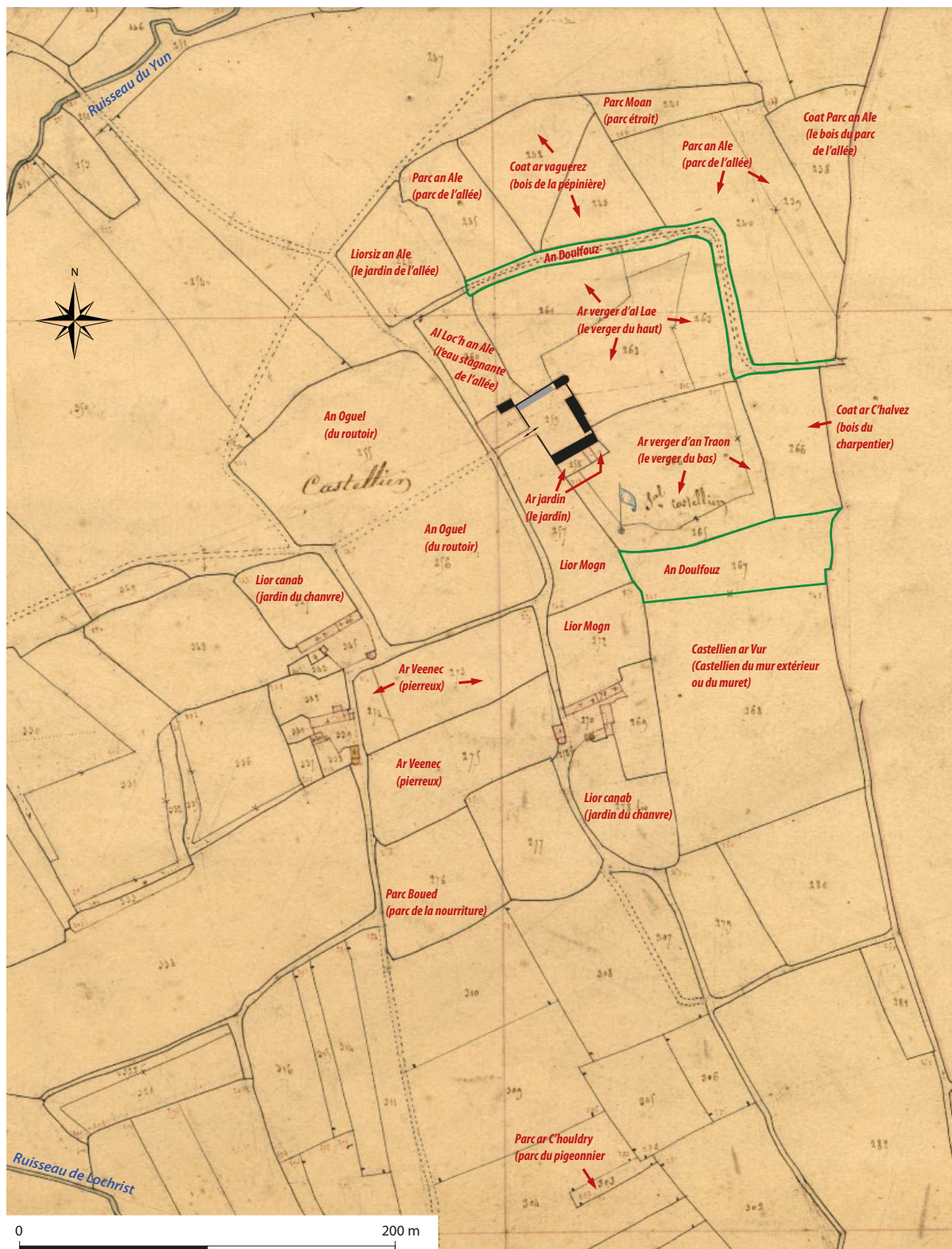


Fig. 14 - Cadastre de 1837 annoté avec les noms des parcelles.

assez naturellement dans un schéma de renforcement économique de l'entreprise des nouveaux propriétaires, qui en conservent d'ailleurs l'exploitation directe. On assiste ainsi à un remplacement des élites nobiliaires, qui quittent le Cap-Sizun ou en disparaissent peu à peu par extinction des lignages ou débouement de leur noblesse. Elles sont remplacées par une bourgeoisie marchande et entrepreneuriale. Cette disparition s'inscrit dans le mouvement économique long déjà perceptible autour de 1540, mais qu'accroissent et accélèrent les guerres de la Ligue (1588-1598), lesquelles paupérisent et provoquent même la disparition, de la noblesse la plus désargentée.

Toujours au XVII^e siècle, deux aveux successifs ne se révèlent pas plus riches en douves, fossés ou enceintes. Par aveu du 28 mai 1675, Margueritte Michelet, alors veuve, déclare ainsi le lieu noble de Castellien : « *Le lieu noble de Castellien, consistant en maison, mazières, escuries, estables, fuye, cours close, verger et bois taillés, sittiué en la paroisse de Meillar. Contenant, soubz maisons, court, verger, bois taillis, aire, pourpris et terre chaude, huit [f° 1 v°] journaux de terre froide soubz montaigne et, soubz prairies, deux journées et quart de labeur à un faulcheur. Et soubz prairies frostes, deux journées à faulcheur. [...]* » (ALA B 2027).

Six ans plus tard, le 2 août 1681, la même déclare à nouveau le manoir-métairie : « *Le mannoir noble de Castellien, aveque toutz et chacuns ses appartenances et despendances, sittiué en la parroesse de Meillar, consistant en maison, bassecourt, fuy à pigeon, jardin, verger, bois de haute fustaye, d'orme, décoration, boys taillis, rabines et pourpris soubz lesquelz il y a deux journaux, quarente huictiesme et cinquiesme de journal. Soubz terre chaude, six journaux et douziesme de journal. Soubz garaine, montaignes et terre froide, vingt et un journal et douziesme de journal, soubz près fauchables, un journal et quart* » (ALA B 2041)

Un dernier aveu étudié, daté de 1711, produit par Jean Le Bars, sieur du Ménez-Bihan et son frère, Pierre, sieur de Kerodeven, à la suite du décès de leur frère, René, recteur de Poullan et propriétaire du lieu, est tout aussi muet sur le sujet : le « *lieu et manoir de Castellien, aveques toutes ses issues, largesses, appartenances et dépendances, sans exception que d'une garainne, appellé Goirem an Vilien, qui relève de la seigneurie de Pontecroix...* » (ALA B 2018)

Ainsi, sur la longue période courant du milieu du XV^e siècle au début du XVII^e siècle, il n'est jamais fait mention de fortifications ou d'enceinte dans les descriptions qui ont pu être retrouvées de la métairie de Castellien. Le statut de manoir, comme celui de métairie ne constituent pas non plus une présomption de fortification. La qualité des propriétaires, au mieux de petite noblesse, mais très rapidement de la bourgeoisie marchande, la nature des activités (industrie toilière et agriculture), ne plaident pas plus en faveur de telles infrastructures. Ne serait-ce qu'en termes d'organisation du territoire ou même de simple besoin de reconnaissance des nouvelles élites, une telle enceinte aurait inmanquablement produit une trace écrite. Nombreux sont les actes qui mentionnent des vestiges d'anciennes fortifications, de mottes castrales notamment. Il conviendrait donc plutôt de voir dans l'enceinte soit un ouvrage défensif tardif (grand talus et large fossé basé sur des travaux de terrassement) et ponctuel, d'initiative locale, liée à une période de crise ou d'insécurité, soit un aménagement plus récent, postérieur à 1711.

3.4. Les périodes de troubles des XVI^e et XVII^e siècles

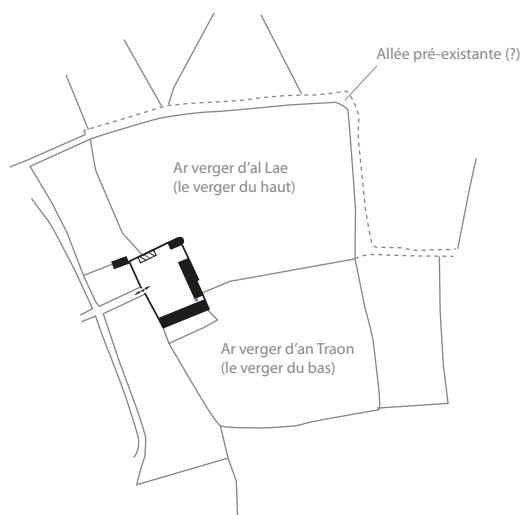
Première période de troubles significatifs, les guerres de la Ligue secouent particulièrement le large secteur de Pouldavid. Anne de Sanzay, comte de La Magnane, à la tête de 5 à 600 hommes, prend Locronan et Pont-Croix en 1593, « *sur lesquelles villes et païs circonvoisins il fist de grandes et excessives levées de deniers [...] outre les ravaiges, volleries et ransonnementz de ses soldatz et, environ Passques ensuivant, le sr de La Fontenelle, faisant la mesme route, usa de pareilles et grandes violanczes, cruaultés, exactions et bruslementz...* » (Barthélémy, 1880, p. 235). À la fin de l'année 1594, l'île Tristan devient le quartier général de La Fontenelle et fait de Douarnenez un lieu de passage régulier et conflictuel de toutes les troupes, qu'elles soient ligueuses, espagnoles ou royalistes. Elle sera assiégée au moins trois fois. En 1595, la ville et port de Pouldavid est saccagée par La Fontenelle toujours. Jean de Nêvet, dans l'histoire qu'il retrace de sa maison, décrit avec force détail les destructions, tant dans la ville même que dans les villages voisins dont il est le seigneur (BSAF 1888, p. 353). En avril 1596, Christophe d'Aradon, baron de Camors, prend les havres de Pont-Croix et Audierne, avant d'en être délogé quelques mois plus tard par le baron de Molac. Mais La Fontenelle reprend Audierne où il reste jusqu'à la fin de l'année (Le Goff, ch. IV, p. 23-24).

Dans ces rapports, les noms cités sont en général ceux des ports et des villes, véritables enjeux économiques et de circulation, ce qui exclut très (trop) souvent, l'histoire des bourgs ruraux alentours et explique sans doute le silence des sources concernant la paroisse de Meilars. Peut-on envisager véritablement, dans un tel contexte, et compte tenu du réquisitoire implacable que constitue - même s'il faut prendre ces documents avec prudence - la copie réalisée vers 1625 d'un document du 23 janvier 1599 nous informant sur les « *désordres et cruautéz des troupez dans l'evesché de Cornouaille depuiz 1592 jusqu'à la paix 1599* » (Berthélémy, 1880, p. 230) que la circulation permanente, dans toute la Basse Bretagne, d'hommes de guerre incités à se servir sur le pays par leurs capitaines a épargné le secteur de Castellien ? Surnommé *ar Bleis* (le Loup), La Fontenelle fait preuve d'une violence et d'une cruauté malheureusement presque ordinaire, à l'état endémique chez ces nombreux cadets de famille qui voient dans ces guerres une occasion de faire fortune. C'est, au demeurant, ce désir de fortune qui, paradoxalement en une telle période, préserve, dans une certaine mesure, l'activité économique et surtout toilière (la guerre est aussi maritime) de la Bretagne donc, des olonnes de Locronan. Cela aurait-il suffi à préserver Castellien ? Le doute est permis.

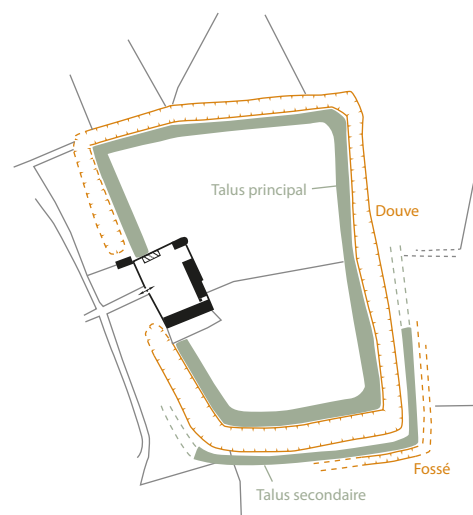
La seconde période de trouble débute au mois d'avril 1675, par la révolte dite du Papier Timbré. Elle touche les villes de Haute-Bretagne dans un premier temps avant de se répandre dans toute la province et toucher les campagnes de Cornouaille à compter du mois de mai. Elle atteint, en juillet, le pic des troubles connus sous le nom de révolte des Bonnets Rouges en

Basse-Bretagne. Cette révolte se poursuit jusqu'au mois de septembre avant d'être écrasée dans le sang. Période troublée, elle est l'occasion de nombreuses attaques dirigées contre les centres de pouvoir que sont les demeures des nobles, comme par exemple le château de la Motte, propriété des seigneurs de Névet, sur la montagne de Locronan, mais aussi contre des centres économiques et, de manière plus générale, contre tout type d'autorité susceptible d'exiger des taxes. Le brigandage, consécutif aux troubles, perdure jusqu'au début de 1676 du fait de la présence des troupes royales qui, outre les exactions indissociables de leur cantonnement sur place, reçoivent explicitement pour mission de terroriser les populations pour les dissuader de toute autre révolte.

Ainsi au cours de ces périodes troublées, quelle qu'elles soient, des mesures de protection ont pu être prises. La métairie de Castellien aurait tout à fait pu représenter une cible et, de ce fait, ses propriétaires tenter de prémunir ce lieu contre les attaques. Suivant le tracé des parcelles déjà existantes, notamment des vergers déjà protégés par des talus ou clos de murs. Des travaux de terrassement élargissant et approfondissant le fossé externe, profitant du tracé de cheminements, tout en rehaussant fortement le talus, auraient constitué une défense facilement et rapidement réalisable contre de potentielles attaques (fig. 15) ; plus certainement contre le brigandage qui accompagne toujours ces périodes de crise. Il s'agirait dans ce cas d'une initiative privée qui, durant les guerres de la Ligue, aurait pu s'intégrer dans un phénomène plus large puisque la mention d'un camp, dit « de La Fontenelle » à Lesvoyen, permet de poser l'hypothèse de la mise en œuvre de plusieurs sites « fortifiés » sur



1 : État des parcelles entourant la métairie en 1540



2 : Mise en place des fortifications autour des bâtiments de la métairie durant les périodes de troubles de l'époque moderne (fin XVI^e et/ou fin XVII^e siècles)



3 : Cadastre napoléonien de 1837

Fig. 15 - Proposition d'évolution de la métairie de Castellien entre 1540 et 1837.

la commune de Confort-Meilars autour de 1592-1593 : Lesvoyen, Penguilly-Lestreux et Castellien. *A contrario*, s'il est fait mention du stationnement des armées dans tel ou tel cantonnement et ses environs (notamment Douarnenez), les compagnies en question ne sont malheureusement pas localisées avec précision et leur évocation n'existe que pour rappeler la terreur subie par les populations, y compris en période de trêve puisque « *ceux qui commandoient aux armées, tant de Sa Majesté que du party contraire, ont logé la plupart de leurs troupes audict évesché [de Cornouaille], de façon qu'il n'y eust ville, bourgs, parroesses, villaiges, ny tenues qui n'ayent ordinairement esté remplis, ravaigés desdits gens de guerre* » (Barthélémy, 1880, p. 244). L'hypothèse de l'installation de l'une de ces compagnies à Lesvoyen peut être posée dans ce cadre. L'absence de sources plus explicites pour le secteur ne permet malheureusement pas de trancher définitivement puisqu'il est impossible, en tout cas pour les sites de Penguilly-Lestreux et Castellien, de préjuger de l'identité des personnes qui les auraient mis en défense.

Le caractère militaire de la structure mise en œuvre à Castellien ne doit pas faire illusion. D'importance, elle aurait été citée dans l'aveu de 1675 ou de 1681, ce qui n'est pas le cas. Elle ne pouvait avoir pour seul but que de dissuader d'éventuels rôdeurs en maraude, d'assurer un minimum de sécurité à l'habitation non protégée sur sa partie arrière (côté vergers et courtils) et qu'il fallait conforter sur les côtés et la façade. Les infrastructures envisagées comme contemporaines de la Ligue, cadreraient avec les observations archéologiques de 2014. Réalisées à la fin du XVI^e siècle, elles pouvaient tout à fait être remises en fonction au siècle suivant et, pourquoi pas, au cours de la période révolutionnaire. Le registre des délibérations de la commune de Meilars, mentionne pour le 24 brumaire an IX (15 novembre 1800), une forte résistance d'une maison de Castellien au paiement de la contribution foncière. Vingt-sept lettres d'avertissement demeurent sans suite et il faut forcer le postillon à s'y rendre pour remettre les avertissements en question, ce qui implique la capacité des récalcitrants à se faire craindre et organiser leur résistance (ADF 25 E dépôt 1). Mais, s'agit-il de la métairie et, si oui, s'est-elle mise en défense ? Mise en défense qui n'implique pas l'érection de fortifications militaires en outre... Cela fait beaucoup de suppositions qui mériteraient d'être confrontées à un acte de vente détaillé, concernant ce domaine, entre les années 1785 et 1837 (recherches en cours).

La dernière question à résoudre est celle de la date à laquelle le mot « *douves* » et l'imaginaire qui l'entoure apparaît. La traduction littérale du breton « *doulfouz* » en français, est « *trou du fossé* ». Ainsi que dit plus haut, le fossé désignant indifféremment sous l'Ancien Régime, le talus et le creux. Le mot « *douve* » projette aujourd'hui assez aisément dans l'univers des châteaux et des sites défensifs cependant, à partir du XIX^e siècle, il est employé dans le monde agricole pour désigner un fossé (sens usuel actuel), voire même un chemin creux, séparant deux parcelles l'une de l'autre. Le seul document écrit consulté mentionnant une douve, par francisation du breton, est le cadastre de 1837 (**fig. 5 et 14**), donc un document du XIX^e siècle, ce qui est tardif mais montre bien, en revanche, que la parcelle n° 244, *an Doulfouz*, est un chemin creux et les noms des parcelles voisines rappellent qu'elles jouxtent une allée. Ces mentions tardives nuancent l'importance qu'il convient d'accorder à cette structure dans la vie du lieu, au moins du Moyen Âge jusqu'à la veille de la Révolution et rappellent qu'il y a déjà une potentielle modification de l'appréhension de ces fossés, lors de la rédaction du cadastre, au moins pour la parcelle n° 244. En ce qui concerne la parcelle n° 267, elle correspond, en 1837, à la fois à une zone en dépression toujours visible en 2014 (grand fossé partiellement comblé) et à un talus (segment du second talus). Reste la parcelle n° 268, Castellien ar Vur (Castellien du mur ou du muret), immédiatement au sud du second talus, qui pourrait conforter l'idée d'un ouvrage défensif aussi bien que signaler tout simplement un parc cerné, complètement ou partiellement, de murets de pierres sèches.

À ce jour, les textes dépouillés susceptibles d'apporter un éclairage sur le site de Castellien, métairie et village, convergent tous vers une histoire liée à l'économie toilière des olonnes et plus largement agricole plutôt qu'à des activités militaires. L'élargissement des fossés et le rehaussement des talus et murets caractéristiques d'une telle exploitation, relèveraient bien plus d'un phénomène (ou de phénomènes) ponctuel(s), liés à des périodes de crises, avant de retomber dans l'oubli de la vie d'une exploitation agricole et industrielle.

4. Conclusion

Les données archéologiques et historiques ne permettent pas de trancher définitivement à propos de la nature et la datation de l'enceinte fortifiée de Castellien. Sans fouille d'ampleur sur le site, ni texte décrivant ou mentionnant celle-ci au cours des périodes historiques, seules certaines hypothèses peuvent être formulées. Toutefois l'analyse critique des différentes sources, ainsi que l'étude de l'évolution du paysage et des activités économiques dans ce secteur, permettent de poser les bases d'une histoire du site de Castellien.

- Pour la Protohistoire, la présence d'un souterrain et de mobilier (poteries) suggère la présence d'un habitat au début de l'époque gauloise, sans que sa nature et son emprise ne soient connues. Dans tous les cas, il n'est pas relié à l'enceinte fortifiée. Il doit s'agir d'une ferme, associé à cette structure de stockage généralement caractéristique de La Tène ancienne.

Ce type d'établissement, par son implantation topographique en rebord de plateau dominant un réseau hydrographique, est caractéristique de ce que l'on connaît des fermes gauloises, fréquemment mises au jour par l'archéologie préventive.

- Pour l'Antiquité, la présence de poteries gallo-romaine atteste également l'existence d'un établissement rural (qui pour la période n'a aucune raison d'être fortifié et qui n'est pas clairement localisé). Aucun vestige immobilier n'est identifié (cf. *supra* 2.3.), seule la présence de tuiles suggère l'existence d'un ou de bâtiment(s). L'allusion à un habitat de type *villa* dans les interprétations anciennes est totalement abusive. Là encore, ce modèle d'établissement possède les mêmes caractéristiques d'implantation que celles des sites laténiens. Par ailleurs, faute d'investigation plus poussées, il est difficile de savoir s'il s'agit d'une réoccupation d'un terroir ou simplement de la perduration de la ferme gauloise au début de l'époque gallo-romaine. Cette ferme s'intègre bien dans le maillage d'établissements recensés sur la commune (fig. 2).

- Pour le haut Moyen Âge, nous ne disposons que de la mention d'une bague mérovingienne par du Chatellier. Les critères de datation en sont inconnus et l'objet a aujourd'hui disparu. Aucun indice immobilier n'a été découvert à ce jour et l'hypothèse d'une motte castrale n'est pas plus avérée. Dans les archives, il n'est signalé aucune présence de motte dans les aveux de 1540 et la nature de métairie du lieu n'incite pas à en retenir l'hypothèse en première instance.

- Pour la période médiévale et l'époque moderne, les premières mentions écrites de ce qui s'apparente à une grosse ferme enclose et à un hameau apparaissent vers le début du XVI^e siècle, sans qu'il soit possible de déterminer s'il s'agit d'une réoccupation d'un site touché par la baisse de la population paroissiale entre 1395 et 1426 ou d'une toute nouvelle implantation autour de 1446-1450. Aucune mention de fortifications ne figure toujours dans ces descriptions détaillées du secteur. Cette occupation à la fin du Moyen Âge cadre néanmoins avec les découvertes de poteries onctueuses dans la zone de la métairie, laquelle est au centre d'une activité intense basée sur l'agriculture et surtout le tissage lié à la production d'olannes jusqu'en 1781 au moins, cette industrie disparaissant définitivement en 1786 (fig. 16).



Fig. 16 - F° 24 du registre 1 C 45 (ADF) portant mention (haut de feuillet) de la marque de Alain Guével, pour des toiles produites au manoir de Castellien (env. 1760).

- Entre la fin du XVI^e siècle et la Révolution, le secteur connaît plusieurs périodes de troubles : guerres de la Ligue (1588-1598), révolte des Bonnets rouges (1675). Celles-ci sont susceptibles d'avoir engendré des phases de repli et de protection de certaines exploitations, relativement riches, contre les pillages et le brigandage. Les nombreuses mentions de méfaits et d'exactions militaires peuvent avoir engendré la nécessité de fortifier certains secteurs. C'est l'une de ces dates qu'il conviendrait de retenir pour la construction du large fossé et du grand talus constituant l'enceinte. Les observations archéologiques de 2014 pourraient confirmer l'existence d'infrastructures de cette période. Cette mise en place a pu être rapide (fossé et talus en terre) et se calquer sur des parcelles agricoles existantes entourant le bâtiment du manoir (fig. 15). Il s'agirait là d'une initiative privée, ponctuelle, de la part de propriétaires inquiets et non d'une volonté publique. Ces infrastructures ont pu connaître des phases d'entretien ou de réfection à chaque période de troubles, en fonction de la date de mise en place de la première fortification. Des réquisitions pour le cantonnement de troupes sont également possibles, sans certitudes (pas de mentions écrites, ni dénomination des lieux de cantonnements ayant existé dans le secteur). Il semble que les événements de ces périodes soient, en l'état des connaissances, la meilleure justification pour expliquer la mise en place de « l'enceinte fortifiée de Castellien ».

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites :

Archives départementales du Finistère :

3 P 146 : cadastre de Meilars, 1837. En ligne.

1 C 45 : Bureau de la visite des toiles à voiles des manufactures de Locronan et de Quimper : registre de marques de fabrique 1748-1786. En ligne.

25 E dépôt 1 Registre des délibérations du conseil municipal (an II-an IV, an VIII-an IX, 1810-1921) – Délibérations an VIII-an XI, f° 1 r°. En ligne.

Archives de la chambre des comptes conservées aux archives départementales de la Loire-Atlantique (aveux et dénombremments) :

B 2014 : paroisse d'Esquibien, B 2018 : paroisse de Meilars, B 2024 : marquisat de Pont-Croix, B 2027 : paroisse de Primelin, B 2030, B 2032, B 2033, B 2041 et B 2046 : actes collectifs, B 2064 : paroisse de Querrien, B 2065bis : baronnie de Quimerc'h (Bannalec), B 2988 : Réformations de 1426-1427.

Bibliothèque Nationale

Manuscrits, Français n° 8312 : Réformation de la noblesse de Bretagne – 1426-1513

Bibliothèque municipale de Saint-Brieuc

Réformations et montres de l'évêché de Cornouaille, vol. 32

Centre de recherche bretonne et celtique

Copie des actes de réformations de la noblesse bretonne dans les évêchés de Léon et Cornouaille 1426, 1444, 1536 (M 2454)

Publications :

BARTHELEMY A. (de). *Choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne*, annotés. Nantes, 1880, 271 p. En ligne <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k110009t.texteImage>

BLOCH M., 1967 : *Seigneurie française et manoir anglais ; préface G. Duby ; Cahiers des Annales n° 16, 2^e éd.*, Paris, 160 p.

BOURDAIS F., 1906 : « L'industrie et le commerce de la toile en Bretagne du XV^e au XIX^e siècle » in: *Annales de Bretagne*, Tome XXII, numéro 2. p. 264-270.

CALVEZ N., 1990 : *La noblesse en Basse Cornouaille, XV^e-XVI^e siècles*, mémoire de maîtrise, dactyl., sous la direction de Jean Kerhervé, UBO, Brest, 2 vol., 254 p. et annexes 267 p.

CALVEZ N., 1991 : *Les manoirs dans la châtelainie de Quimperlé, d'une réformation à l'autre (1426-1536)*, mémoire de DEA, dactyl., sous la direction de Jean Kerhervé, UBO, Brest, 189 p.

CHATELLIER (du) P., 1907 : *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Quimper, Leprince, gr. In-8°, 391 p., 38 pl. et fig.

DU FAIL N., 1874 : *Les contes et discours d'Eutrapel, par le feu seigneur de la Herissaye : gentilhomme Breton ; à Rennes, pour Noël Glamet de Quimpercorentin, 1585. Voir « La retraite d'Eutrapel », f° 216 r°-224 r°.* En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k277240>

DUVAL P.-M., 1959 : Une enquête sur les enceintes gauloises de l'Ouest et du Nord, Gallia, t XVII, fascicule 1, CNRS, Paris, 1959, pp. 37-62.

FALC'HUN F. avec la collaboration de TANGUY Bernard., 1982 : *Les noms de lieux celtiques. Première série : vallées et plaines ; 2^e édition*, revue et augmentée ; Slatkine, Genève-Paris.

FERREIRA E., 1992 : « Bretons et Galiciens : une rencontre à la fin du Moyen Âge » in *1491, la Bretagne, terre d'Europe ; Colloque international Brest, 2-4 octobre 1991. Articles réunis et publiés par Jean Kerhervé et Tanguy Daniel ; Brest, CRBC, Quimper, SAF, p. 67-79.*

GAIRDNER J. et BRODIE RH. *Letters and Papers, Foreign and Domestic, Henry VIII, Volume 14 Part 1, January-July 1539*, (London, 1894), *British History Online* <http://www.british-history.ac.uk/letters-papers-hen8/vol14/nol>

GALLIOU P., 2010 : *Carte archéologique de la Gaule, le Finistère (29)*, pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost, édition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Ministère de la Culture, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la Recherche, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 495 p.

- GÉBHARD 1906 : Procès-verbaux de séance, Travaux de la commission d'étude des enceintes préhistoriques, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t III, n °9, p. 366.
- GIOT P.-R., 1972 : « Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1972 », *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, t XCVIII, p. 18.
- GIOT P.-R., BRIARD J., PAPE L., 1979 : *Protohistoire de la Bretagne*, éditions Ouest France, Rennes, 437 p.
- GUILAINE J. (dir), 1991 : *Pour une archéologie agraire*, éditions Armand Colin, Paris, 576 p.
- KERHERVE J. : *Temps des ducs, temps des rois. Manoir et histoire*, in MIGNOT C., CHATENET M. (dir.) *Le manoir en Bretagne, 1300-1600*, Paris, 1993, p. 42
- LAGADEC Y, POINTEAU D., 2006 : « La protoindustrie textile dans les campagnes des environs de Vitré (XVI^e-XIX^e siècles) : un modèle spécifique de production in *mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, T. LXXXIV, p. 181-208.
- LE BIHAN J.-P., VILLARD J.-F., 2003a : *Parcelle gallo-romain et habitats du Moyen Âge au Moustoir 1 à Quimper (Finistère)*, D.F.S. de fouille complémentaire, Rennes, S.R.A. de Bretagne, 2 volumes, 176 et 108 p.
- LE BIHAN J.-P., VILLARD J.-F., 2003b : *Habitats de l'âge du Bronze au Moyen Âge au Moustoir 2 à Quimper (Finistère)*, D.F.S. de fouille complémentaire, Rennes, S.R.A. de Bretagne, 2 volumes, 91 et 129 p.
- LE BIHAN J.-P., VILLARD J.-F., 2005 : *Archéologie de Quimper : matériaux pour servir l'Histoire, tome 1 : De la chute de l'Empire romain à la fin du Moyen Âge*, Saint Thonan, éd. CRAF / Cloître, 460 p (178 fig. et 232 clichés).
- LE BIHAN J.-P., VILLARD J.-F., 2012 : *Au temps de l'empire romain*, J.-P. LE BIHAN (dir.), *Archéologie de Quimper*, t. 2, Saint-Thonan, Quimper, éditions Cloître et CRAF, 846 p.
- LE GALL V., 2020 : *Pluguffan - Ti Lipig (29). Une longue occupation : du Néolithique au Moyen Âge*, rapport de fouille, Cesson-Sévigné, Inrap GO, 495 p.
- LE GOFF H. La Ligue en Bretagne, guerre civile et conflit international (1588-1598), PUR, 2010, 576 p. En ligne : <https://books.openedition.org/pur/103068?lang=fr>
- LEMÉE M., 2016 : *Ti Lipig : un paysage anthropisé dès l'âge du Bronze, jusqu'à nos jours, Pluguffan, (Finistère)*, rapport de diagnostic, Cesson-Sévigné, Inrap GO, 116 p.
- LEMÉE M., 2019 : *Kerjaouen IV, Tranche 1, Quimper, (Finistère)*, rapport de diagnostic, Inrap GO, 150 p.
- LEMÉE M., 2019 : *Kerjaouen IV, Tranche 2, Quimper, (Finistère)*, rapport de diagnostic, Inrap GO, 123 p.
- MAGUER P., 1996 : « Les enceintes fortifiées de l'âge du Fer dans le Finistère » in *Revue archéologique de l'ouest*, T. XIII, p. 103-121. En ligne : https://www.persee.fr/doc/rao_0767-709x_1996_num_13_1_1043.
- MARTIN J. (dir.), 1998 : *Toiles de Bretagne : La manufacture de Quintin, Uzel et Loudéac (1670-1830)*. Nouvelle édition [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes. En ligne : <http://books.openedition.org/pur/21844>.
- Ofis ar brezhoneg/Office de la langue bretonne. *Commune de Confort-Meilars, étude normative des toponymes*, 2009. Disponible en ligne sur le site de l'office.
- PAPE L., 1978 : *La civitas des Osimes à l'époque gallo-romaine*, Institut de recherches économiques et humaines, Université de Haute-Bretagne Rennes II, Paris, 245 p., 74 pl.
- PARCHEMINOU C., 1933 : *Meilars-Confort, ses monuments, son histoire*, extrait du bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie, Quimper, 91 p. Disponible en ligne sur le site de la bibliothèque diocésaine de Quimper : <https://bibliotheque.diocese-quimper.fr/items/show/9825>.
- PICQUENARD C.-A., 1906 : « L'occupation romaine dans le bassin de l'Odét » in *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, T. XXXIII, p. 188-217.
- Procès-verbal de la séance du 27 octobre 1921, présidée par M. le chanoine Abgrall, in *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, 1921, T. XLVIII, p. XLV.

- QUAGHEBEUR J. : *La Cornouaille du IX^e au XII^e siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse* ; Société Archéologique du Finistère, Quimper, 2001, p. 410
- ROBIC J.-Y., 1989 : *La cité des Osismes à l'âge du Fer, essai de synthèse*, Mémoire de Maîtrise sous la direction de J.-Y. Éveillard, Université de Bretagne occidentale, 1989, 270 p.
- ROY E., 2008 : *Diagnostic archéologique avant l'implantation d'une zone d'aménagement concerté au lieu-dit Kerjaouen à Quimper*, rapport de diagnostic, Cesson-Sévigné, INRAP GO, 29 p.
- ROY E., 2009 : *Sondages systématiques avant l'implantation d'une zone d'aménagement concerté à Pleuven et Bénodet dans le Finistère, Tranche III : commune de Pleuven*, Rapport de diagnostic archéologique, SRA de Bretagne.
- SANQUER R., 1977 : « Les mottes féodales » in *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, T. CV, p. 99-126.
- SANQUER R., 1981 : « Les enceintes quadrangulaires dans le Finistère » in *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, T. CX, p. 83-95.
- TANGUY B., 1993 : « Les noms de lieux, mémoire du paysage » in *Penn Ar Bed* n° 148-149, mars-juin pp. 46-60.
- TANGUY B., 2010 : « La terminologie manoriale en Bretagne au bas Moyen Âge », in *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, T CXXXVIII, p. 183-189.
- TEMPIER D., 1903 : Le compte d'un Breton voyageur de commerce en Espagne, 1530, in *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1903, T. XLI p. 161-176. L'original de ce compte est coté 1 Ms 6 aux archives départementales des Côtes d'Armor.
- TORCHET H. , 2009 : *transcription de la réformation de 1395*, ALA B 3003.
En ligne sur Tudchentil.org, www.tudchentil.org/spip.php?article624
- TREVEDY J., 1888 : (présentation et annotations), Histoire de la maison de Névet racontée par Jean, baron de Névet (1644), in *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, p. 338-361.
- VILLARD J.-F., 2002 : *Les vestiges archéologiques de Kerjaouen à Quimper (Finistère)*, D.F.S. de diagnostic, Rennes, S.R.A. de Bretagne, 2 volumes, 140 et 83 p.
- VILLARD J.F., 2008 : *Occupations rurales du Bronze moyen, du second âge du Fer, de l'Antiquité précoce, du bas Moyen Âge et de l'époque moderne à Ti Lipig 2 en Pluguffan, (Finistère)*, rapport de diagnostic, Cesson-Sévigné, Inrap GO, 164 p.
- VILLARD J.-F., 2012 : Pleuven (29), Coat-Menhir, Parcelles, aménagements ruraux et funéraires en périphérie d'établissements protohistoriques et antiques, Rapport d'opération de fouille de sauvetage, Cesson-Sévigné, INRAP GO, 194 p.
- VILLARD J.-F., 2013 : *Quimper (29), Kerjaouen 3, Les occupations rurales protohistoriques, antiques et médiévales*, Rapport de diagnostic, Cesson-Sévigné, INRAP GO, 114 p.
- VILLARD J.-F. (dir.), 2014. *Confort-Meilars, Castellien (29), vestiges d'enceinte fortifiée* ; Rapport d'opération de fouille de sauvetage, Cesson-Sévigné, INRAP GO, 53 p.
- WAQUET H., 1960 : (présentation et annotations), *Mémoires du Chanoine Moreau sur les guerres de la Ligue en Bretagne* ; Quimper, AD, 1960. Archives historiques de Bretagne n° 1, coll. Publiée par la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.
- WHEELER R.E.M. *et al*, 1938 : *Brittany Expedition 1938*, Vol. 1 et 2 (inédit).
- WHEELER R.E.M., 1939 : Les camps de l'âge du Fer dans le nord-ouest de la France et le sud-ouest de la Grande-Bretagne, *Revue Archéologique*, 6^{ème} série, XIII, 103-124.
- WHEELER R.E.M., RICHARDSON K.M., 1957 : *Hill-forts of Northern France*, Reports of the Research Committee of the Society of Antiquaries of London, Oxford, 230 p.